

6212-06-004**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JEAN PARÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION, AU SUD DU QUAI, AU PORT DE GASPÉ
(SANDY BEACH)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 22 mai 2013 - 19 h
Salle Guy-Fortier de l'Hôtel des Commandants
178, rue de la Reine
Gaspé

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 MAI 2013	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES	2
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. Jacques Dufresne	6
M. Jean-Philippe Hébert	24
Mme Sophie Fortier.....	44
M. Jean-Philippe Hébert	64
MOT DE LA FIN	71

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN PARÉ, président :

5
10
Donc, c'est la troisième et dernière séance de l'audience publique. J'ouvre le registre d'inscription, enfin il y a déjà trois personnes d'inscrites, mais je garde le registre ouvert, disons pour la prochaine heure, s'il y en a qui veulent s'inscrire ou se réinscrire et, par la suite, je le déclarerai fermé et nous continuerons donc à recevoir les gens et, finalement, conclure cette soirée.

15
Est-ce qu'en début d'audience, vous avez des choses soit à déposer ou des réponses à apporter Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

20
25
Juste un petit bilan par rapport à ce que nous avons demandé lors de la deuxième période des audiences, il reste en fait trois éléments, en fait la présentation sommaire des principales mesures d'atténuation qui ont été développées, puis il y avait eu des questionnements sur les MES, donc Monsieur Turgeon était disposé à faire une petite présentation sur l'enjeu de la surveillance de la qualité de l'eau, puis aussi de répondre à certaines questions reliées à la fréquence des intempéries et les impacts sur les échéanciers du projet.

LE PRÉSIDENT :

30
35
D'accord. On prend note de cela, on verra si le déroulement de la soirée s'y prête. Il a été question, à un moment ou à un autre, du programme de suivi sur les matières en suspension, de votre côté et à propos duquel, entre autres, Environnement Canada a déjà produit, je pense, des avis là-dessus; est-ce que vous voulez intervenir là-dessus, Madame Cusson?

Mme BRIGITTE CUSSON :

40
Non, je voulais juste vous mentionner que les avis, il y a eu des échanges lors d'appels conférences où plusieurs intervenants discutaient, mais qu'on a des commentaires écrits qui seront prêts au cours des prochains jours, qu'on pourrait transmettre.

LE PRÉSIDENT :

45
Que vous pourriez mettre à notre disposition là-dessus, d'accord. Ça serait utile. Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

45 C'est un peu la même chose, on va se donner jusqu'à lundi pour vous transmettre ce que je vous ai parlé tout à l'heure, notre avis préliminaire sur la version préliminaire qu'on a reçue il y a quelques semaines, du protocole.

LE PRÉSIDENT :

50 Je vous en remercie, je vous remercie aussi de faire diligence pour que, même si on prend note que tout ça a un caractère préliminaire, qu'il y a des choses qui se poursuivent, je pense que ça s'ajoute à de l'information utile qui permet aux citoyens de préparer leur mémoire. Alors, nous-mêmes, à notre bout, au BAPE, on fait diligence pour rendre les documents accessibles, et notamment sur le site web, de telle sorte que les citoyens puissent y avoir accès dans les
55 meilleurs délais, après qu'on les ait reçus. Alors je vous remercie de votre coopération.

Est-ce qu'il y a d'autres choses dont vous voulez parler à ce stade-ci, Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

60 Oui, je veux préciser qu'on peut déposer dès maintenant les avis sur les études Écotox, comme je le mentionnais, vous pourrez avoir les PDF, les documents dès ce soir. Les CA, certificats d'autorisation donnés pour la restauration des sols à Xstrata, y compris les rapports des certificats d'autorisation qui sont produits chez nous, on a des versions non signées, ici, mais
65 c'est quand même les versions finales, on pourra essayer d'avoir les versions signées, mais on peut vous donner ce qu'on a actuellement.

Et, finalement, le document du plan Saint-Laurent sur le MES qui est préparé en collaboration avec Environnement Canada, on peut vous le transmettre dès ce soir aussi. Les
70 deux autres documents, avis préliminaire sur les MES puis l'avis préliminaire, si on veut, de révision de Mélanie Desrosiers sur les analyses Écotox, on va se donner jusqu'à la semaine prochaine pour vous les déposer. Lundi.

LE PRÉSIDENT :

75 O.K. Le plus tôt sera le mieux, mais bon. O.K., d'accord.

Je me tourne de nouveau vers vous, Madame Alarie. Bon, à maintes reprises, il a été question de devis, est-ce que vous êtes en mesure de nous présenter ou de déposer, soit un
80 projet de devis, soit un prototype de devis ou quelque chose qui nous donnerait, d'une manière un peu formelle, l'allure que ça va avoir, disons, le devis?

Mme LOUISE ALARIE :

85 Monsieur Baillargeon a des explications à fournir à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

90 Très bien, Monsieur Baillargeon?

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

95 Je vous dirais, pour l'instant, le devis dans sa version préliminaire, on est en train de faire des vérifications, voir est-ce qu'on peut déposer cette information-là. C'est sûr que pour nous, ça représente comme une espèce d'annonce au niveau du projet pour les soumissionnaires, ça devient comme un document sur lequel ils peuvent commencer à travailler, se préparer, tout ça, et quand on va arriver avec le devis officiel, on ne veut pas semer de confusion aussi par rapport à ça. Question aussi au niveau d'avantages, si on veut, sur le plan commercial puis tout ça, on veut faire attention, mais on est en train de vérifier, voir qu'est-ce qu'on peut divulguer par rapport à cette information-là.

100 C'est sûr qu'on a préparé quelque chose, si jamais vous voulez avoir un aperçu un peu de ce que serait le devis, les clauses, plus les sections qui seraient présentes dans ce devis-là, du moins de ce qu'on a travaillé jusqu'à maintenant, on aurait une présentation qu'on pourrait vous faire par rapport aux différentes sections qu'on a extraites du DDN, le devis directeur national.

105 **LE PRÉSIDENT :**

110 Ça serait une bonne idée. Je pense que votre présentation n'est pas très longue, alors ça serait une bonne idée. On va y arriver.

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

115 Donc le devis, structure préliminaire. Donc, ce que c'est le DDN, comme j'ai parlé un peu hier, donc le Devis directeur national, c'est un outil de rédaction qui compte environ 750 sections, des sections qui couvrent plusieurs domaines de la construction. À titre d'exemple, transport aérien, service du bâtiment, électricité, génies civil, mécanique, donc beaucoup de domaines de la construction.

120 Ce DDN-là est utilisé par l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, c'est utilisé par des consultants également, des donneurs d'ouvrage du secteur privé, donc ça sert de document de référence et ça sert, ça inspire plusieurs rédacteurs de devis.

125 Le DDN est utilisé en fonction des besoins et des particularités du projet. Le rédacteur sélectionne les sections pertinentes à l'ouvrage qui est à effectuer, donc à travers les 750 sections qui sont là, ni plus ni moins, avec les suggestions, donc on a à faire une sélection pour voir, en fonction du domaine d'expertise, quelles sont les sections qu'on a à utiliser pour la rédaction du devis.

130 Donc, la structure préliminaire du devis actuellement comprend trois divisions; là, on en voit deux actuellement, on va voir la prochaine sur l'autre acetate. Division 00, qui est des exigences relatives aux approvisionnements et aux contrats, des clauses très générales. Dans notre cas, vu qu'au niveau de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada on a déjà des clauses uniformisées pour tout ce qui est conditions de contrat, au niveau des obligations de l'entrepreneur, ses responsabilités, tout ça, au niveau contractuel, je ne parle pas au niveau de l'exécution des travaux, mais au niveau contractuel, donc cette division-là, on a une section
135 seulement qu'on utilise là-dedans, qui est plus de l'information générale.

140 Au niveau de la division 01, une division qu'on dit qui a préséance sur toutes les autres divisions, donc d'où son numéro 01. Donc celles-là, c'est les exigences générales du devis. On voit ici les différentes sections qu'on a utilisées jusqu'à maintenant pour rédiger notre devis, donc un sommaire des travaux qui donne les grandes lignes des travaux au niveau de la superficie – encore là, un peu la portée de ce qu'on a vu dans les derniers jours.

145 Restrictions visant les travaux, donc là, on va énumérer certaines restrictions dont, entre autres, les restrictions au niveau de l'utilisation du quai peuvent se retrouver là, les réunions de projet, la fréquence, tout ça, de ces réunions-là; l'ordonnancement des travaux, donc avec une séquence des travaux sous forme de diagramme à barres, donc diagramme de Gantt. Des documents et échantillons à soumettre. Dans ce cas-là, on définit un peu les délais, qui doit les transmettre, dans quel format qu'ils doivent les transmettre au niveau des différents documents.
150 Les procédures spéciales au niveau de la régulation de la circulation, parce qu'on a dit : bon, il y a un enjeu au niveau du projet par rapport à la circulation, donc c'est une bonne idée de prendre cette section-là au niveau des procédures spéciales, aussi, pour les sites contaminés, donc encore là, on veut préciser et voir certains éléments par rapport à ça.

155 Les clauses de santé et sécurité, c'est des clauses de santé et sécurité au niveau de la réalisation des travaux. Donc, santé et sécurité au niveau des employés, au niveau des opérations mêmes de l'entrepreneur. Donc, il y a des plans de prévention au niveau de sécurité qui seront à déposer, des plans d'urgence aussi.

160 Ensuite, il y a la section *Protection de l'Environnement et Développement durable*. Donc au niveau de la protection de l'environnement, c'est là où est-ce qu'on va faire le lien avec le décret, avec les mesures d'atténuation. On va exiger, dans cette section-là, aussi, les différents plans

165 que l'entrepreneur va devoir soumettre pour approbation, plan de circulation, plan de gestion des matériaux... en tout cas, il y a plusieurs plans dans cette section-là.

170 Contrôle de la qualité, donc de quelle façon le projet va être contrôlé. La mobilisation, démobilisation, qu'est-ce qu'on va payer par rapport à cette mobilisation et démobilisation-là, qu'est-ce que ça inclut également, ces frais-là. Les services d'utilité temporaire, donc quels sont les services qui doivent être maintenus et tout ça. Installation de chantier, donc encadrer l'installation de chantier par rapport aux opérations de l'entrepreneur et le nettoyage, bien entendu, le maintien des aires de circulation, entre autres, pour notre projet.

175 Donc ensuite, division 35 : *Voie d'eau et ouvrages maritimes*, au niveau du dragage, c'est la section clé par rapport au devis, par rapport à la réalisation des travaux. Donc dans *Dragage*, encore là, on va parler de la façon qu'on va rémunérer les travaux, les obligations de l'entrepreneur. On parlait d'épaisseur de sédiments à enlever pour atteindre, pour enlever les matériaux contaminés selon ce qu'on a défini dans les différentes zones, définir les polygones, définir des clauses aussi par rapport... on parlait cet après-midi des travaux supplémentaires advenant la contingence qu'on a mise, dans le cas où est-ce qu'on retrouverait encore de la contamination après avoir fait la première phase des travaux. Des obligations au niveau de l'exécution des travaux puis au niveau de l'émission d'avis à la navigation. Toute la gestion des travaux de dragage, le contrôle, encore là, au niveau des revues bathymétriques, de quelle façon qu'on va contrôler l'entrepreneur. Il y a quand même beaucoup de choses là-dedans.

185 Ensuite, *Gestion des sédiments*, donc là, on vise plus la gestion des sédiments au niveau de dispositions finales, qu'est-ce que sont les obligations de l'entrepreneur par rapport à cette gestion des sédiments.

190 Ensuite, bon, à la fin du devis comme tel, il y a plusieurs annexes qui font partie intégrante du devis. Chose importante, l'entrepreneur est lié à ces annexes-là, ce n'est pas juste des annexes pour information seulement, c'est des annexes qui ont un poids et sur lequel l'entrepreneur doit porter une très grande attention pour préparer sa soumission.

195 Donc, on parle de décret provincial, on parle de mesures d'atténuation, bon, là, qui vont être soit par renvoi avec le décret ou directement incluses au devis, on va voir en fonction du décret qui sera émis, de quelle façon que ces mesures d'atténuation là vont apparaître.

200 Les autorisations obtenues des différentes entités gouvernementales, donc quelles sont les autorisations qu'on a reçues et auxquelles l'entrepreneur va devoir se conformer.

Caractérisation environnementale des sédiments et des fonds marins, donc on veut donner à l'entrepreneur l'information par rapport à la contamination des sédiments, qu'est-ce qu'il va retrouver en place, quelle sorte de granulométrie, quelle sorte de matériaux qu'il va trouver,

205 rapport de caractérisation des herbiers. Donc pour lui, au niveau de l'exécution des travaux, ça va avoir une certaine importance.

210 La modélisation numérique aussi de la dispersion des sédiments dragués, donc pour qu'il puisse planifier ses travaux et voir un peu à quoi il peut s'attendre par rapport au site et, ensuite, une série de plans tels que construit, pour montrer à l'entrepreneur, bon, le quai de Sandy Beach qu'est-ce que ça a l'air, quelle sorte d'attention qu'il doit porter par rapport au niveau de dragage qu'il va atteindre. La protection cathodique aussi, il y a une protection sur le quai de Sandy Beach, on ne veut pas qu'il endommage cette protection cathodique là, donc on veut lui donner l'information par rapport à cette protection-là qui est installée sur le quai et démolition des quais...
215 en tout cas.

Ça fait le tour, je vous dirais, rapidement, des informations qu'on a par rapport au devis.

LE PRÉSIDENT :

220 Très bien. Je vous remercie, Monsieur Baillargeon. Et je note, Madame Alarie, que vous examinez aussi la possibilité de partager avec la commission, un document peut-être plus précis. Dès que vous nous reviendrez là-dessus, on l'apprécierait.

Mme LOUISE ALARIE :

Oui. On en prend bonne note.

LE PRÉSIDENT :

230 D'accord, merci. Alors, j'appelle maintenant comme premier intervenant de ce soir, Monsieur Jacques Dufresne. Bonsoir, monsieur Dufresne.

M. JACQUES DUFRESNE :

235 Bonsoir, Messieurs les commissaires, bonsoir tout le monde. Tout d'abord, moi, je suis mariculteur officiellement ici dans la baie de Gaspé, mais un petit peu mariculteur par accident, parce que je suis originalement un expert-conseil en structures sous-marines. J'ai eu un accident de la route en 2002, c'est pour ça que je vous dis un peu que c'est par accident, parce que c'est mes enfants qui sont la relève, qui essaient de faire lever le domaine.
240

Je poserais peut-être la question avant de vous expliquer le pourquoi. C'est sûr que je n'y étais pas hier, on dit que les absents ont toujours tort, probablement que j'aurai tort, parce que je reviens toujours, je me remets toujours dans la pensée au niveau de la méthode d'encapsulage sur le rivage, cette méthode-là a été exclue.
245

250 Puis la question que je me posais : est-ce que les contraintes pour encapsulage en bord de mer sont aussi criantes que tout ce qu'on entend actuellement? Parce qu'il me semble que nous débattons des effets d'une procédure qui me semble la plus compliquée. C'est-à-dire qu'avec la méthode qui va se faire là, tous les paramètres se dégagent de ça, tout ce qui peut arriver d'incertitudes se lève de ça. Puis ça, on en avait discuté déjà, je regardais, je prenais l'exemple du port des Iles-de-la-Madeleine, de Cap-aux-Meules, puis la facilité qu'on aurait à faire la même chose ici, je sais qu'il y a des contraintes, mais j'aimerais savoir, est-ce que les idées se changent ou est-ce que vraiment c'est...

255 **LE PRÉSIDENT :**

260 Écoutez, il y a une partie de votre question qui exprime évidemment votre point de vue. Ça, vous aurez l'occasion, bien sûr, de le faire valoir d'une façon beaucoup plus directe à la commission la prochaine fois, mais je retiens tout de même votre interrogation sur le fait qu'on ait choisi, contrairement à ce qu'on a fait ailleurs, qu'on ait choisi ici d'exclure l'option de l'encapsulation.

265 Je comprends que vous n'étiez pas ici hier, d'accord, je vais demander au promoteur, peut-être de façon un peu plus synthétique, de répondre à la question en nous présentant comment le choix s'est fait ou plutôt comment on a choisi en fait d'exclure cette option-là qu'on avait retenue ailleurs au profit des scénarios que vous nous avez présentés. Madame Alarie?

270 **Mme LOUISE ALARIE :**

275 Bien, je vais présenter les contraintes majeures qui ont fait que l'encapsulation a dû être mise de côté. Premièrement, l'encapsulation supposait, pour le ministère, d'aller acquérir des lots d'eau pour une encapsulation dans une portion aquatique, ce qui ne fait pas partie du mandat intrinsèque du ministère. Il est impossible, le ministère n'avait pas le mandat de le faire, donc dès lors, c'était un empêchement majeur, on ne pouvait aller plus loin dans cette réflexion-là.

280 L'autre partie résidait aussi dans le fait que, parmi les critères de sélection que j'ai présentés, il y a l'aspect où le ministère désirait éliminer sa responsabilité à long terme, diminuer la valeur du passif environnemental. L'encapsulation ne répondait pas à ce critère-là qui était un critère essentiel dans la poursuite de l'analyse de cette option-là; dès lors, elle a été rejetée.

285 L'autre élément de réflexion aussi que j'aurais pu ajouter, c'est qu'une encapsulation, dépendamment si c'était fait par exemple avec une espèce de drap de béton, aurait créé des contraintes opérationnelles dans l'éventualité où, s'il y a des opérations de dragage d'entretien, une encapsulation pareille ne serait pas rendue possible.

290 L'autre élément, et final, étant un site contaminé fédéral d'intérêt prioritaire, ce site-là fait partie du plan d'action sur les sites contaminés fédéraux. Il fait partie de la phase 2 de ce plan d'action là. Ce plan d'action là, et Environnement Canada peut sûrement mieux l'expliquer que moi, favorise la gestion des sites contaminés selon des processus précis, vise et permet aux ministères fédéraux de gérer leurs sites, diminuer les impacts environnementaux observés et aussi de permettre au gouvernement fédéral de diminuer la valeur de son passif environnemental. Ce n'est pas le principe premier, mais c'est ce qui le favorise. Alors, pour tous ces motifs-là, l'encapsulation a été mise de côté.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de demander peut-être un complément de réponse à Environnement Canada, qu'est-ce que vous voulez dire au juste quand vous dites « diminuer le passif environnemental »?

300 **Mme LOUISE ALARIE :**

305 Le passif environnemental correspond à la valeur, une valeur, si vous voulez, comptable, c'est un exercice comptable qui vise à estimer la valeur pour laquelle un ministère est – je m'excuse de l'expression – *liable*. C'est « imputable ».

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, imputable.

310 **Mme LOUISE ALARIE :**

Imputable au niveau de ses obligations en matière d'environnement.

LE PRÉSIDENT :

315 Et donc, à ce moment-là, est-ce à dire que si les sédiments contaminés étaient restés sur place, même encapsulés, vous ne pouviez pas les soustraire de votre responsabilité? Est-ce que c'est ça que ça veut dire?

320 **Mme LOUISE ALARIE :**

325 Non, ils demeurent sous la responsabilité du ministère à long terme. On reste responsable à long terme de la présence de ces matériaux-là, même encapsulés.

LE PRÉSIDENT :

330 D'accord. Je vais me tourner du côté d'Environnement Canada, peut-être pouvez-vous nous dire un mot, justement, du plan de gestion des sites contaminés?

Mme BRIGITTE CUSSON :

335 Est-ce que vous aimeriez la présentation, la courte présentation que nous avons préparée ou juste que je vous en parle comme ça?

LE PRÉSIDENT :

340 J'aime le mot « courte ».

Mme BRIGITTE CUSSON :

Oui, mais elle est courte.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, je vous fais confiance, Madame Cusson, ce serait l'occasion de la présenter.

Mme BRIGITTE CUSSON :

350 Je vais la faire. Je suis branchée, attendez un petit peu, puis mon collègue pourra compléter au besoin.

355 Donc, comme je vous l'ai dit, cette présentation est assez courte, on pourrait en parler longuement, mais on voulait au moins pouvoir vous présenter les grandes lignes du plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

360 Donc, ce plan d'action est un programme à frais partagés qui s'échelonne sur 15 ans; à frais partagés, c'est-à-dire qu'il y a une enveloppe budgétaire au niveau du gouvernement fédéral qui a été dévolue à restaurer des sites contaminés, puis il y a des frais qui viennent des ministères gardiens de sites. Les objectifs sont premièrement de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux, puis c'est important de bien prendre en note que ce programme vise les sites qui présentent une contamination antérieure à 98, donc c'est pour régler des cas de contamination historique.

365 Aussi, un objectif est de réduire le passif financier attribuable à la contamination, en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires. Donc, il y a une priorisation

370 qui est faite au niveau des demandes qui sont présentées au programme, puis l'évaluation et la
gestion des sites est basée sur une approche en 10 étapes, qu'au besoin on pourrait vous
présenter, mais que là, je vous sauve ici. Mais c'est pour dire qu'il y a quand même un cadre
autour de ce programme-là.

375 Les ministères fédéraux gardiens, comme par exemple Transports Canada, sont
responsable de leurs sites contaminés et de la gestion des fonds qu'ils reçoivent du plan d'action.
Ils assument plusieurs responsabilités, dont l'évaluation et le classement des sites, la mise en
œuvre des projets financés et, évidemment, le respect des politiques du Conseil du trésor telles
que la politique de gestion des biens immobiliers.

380 Le plan d'action sur les sites contaminés fédéraux et le secrétariat de ce plan-là est partagé
entre Environnement Canada et le Conseil du trésor, et il y a d'autres ministères qui jouent un
rôle de soutien expert, comme par exemple Santé Canada, Pêches et Océans et Travaux publics
et Environnement Canada évidemment.

385 À titre de ministère expert dans le cadre de ce plan, Environnement Canada est
responsable de valider la classification des sites qui est faite par les ministères gardiens,
d'examiner la documentation des projets soumis afin de s'assurer que les risques pour
l'environnement aient bien été pris en compte et faire la promotion de la conformité des lois et
règlements sous notre responsabilité.

390 Environnement Canada, avec l'appui du Conseil du trésor, est responsable du secrétariat,
comme je vous l'ai mentionné, puis ce secrétariat-là fournit des directives puis du soutien aux
ministères gardiens, s'occupe de l'administration, de la coordination et de la surveillance des
progrès et de la production des rapports sur le programme.

395 Je vous ai présenté, dans le fond, le rôle d'Environnement Canada; au besoin, la
commission pourrait demander aux autres ministères d'expliquer leur rôle au sein de ce
programme, mais au moins, vous avez les grandes lignes, là.

400 **LE PRÉSIDENT :**

405 J'aimerais vous amener justement – et je vous remercie Madame Cusson – j'aimerais vous
amener à des éléments auxquels madame Alarie a fait allusion en disant, par exemple, que
Sandy Beach se situe parmi les sites qui ont été retenus pour l'application du programme. Ce
serait ma première... alors, comment on en est arrivé à ça ou est-ce que ça se situe à travers un
inventaire à la grandeur du Canada, en quelques mots?

Mme BRIGITTE CUSSON :

410 Donc, pour les détails, peut-être que Mario Cormier pourrait venir vous donner les grandes
lignes, mais essentiellement, si le projet en est rendu là maintenant c'est qu'il fait l'objet de
financement dans le cadre du programme, donc l'évaluation qui a été faite par Transports
415 Canada a été validée par Environnement Canada et que depuis le début de l'élaboration de leur
projet, ils ont accès aux différents ministères experts dans le cadre du programme pour faire
avancer leur projet et s'assurer d'en faire le meilleur projet possible.

LE PRÉSIDENT :

420 O.K. Ça, ça répond effectivement à ce que je voulais vous demander. Mon deuxième point,
c'est est-ce que le choix d'écarter l'encapsulation a fait partie des considérations, soit qui ont
conduit à choisir ce site-là pour y faire une intervention ou est intervenu d'une façon ou d'une
autre dans l'évaluation que votre ministère a eu à faire de ce projet-là?

Mme BRIGITTE CUSSON :

425 Je vais vous répondre une réponse générale, générique, puis peut-être que mon collègue,
monsieur Cormier, pourra ajouter quelque chose de plus spécifique. Mais comme je l'ai
mentionné plus tôt, puis madame Alarie l'a très bien expliqué, le gouvernement du Canada s'est
430 doté de ce plan-là pour réduire son passif environnemental historique, puis oui. c'est comme on
l'a expliqué, un exercice comptable, mais mettons que par principe, on pourrait dire que faire un
ouvrage dont le gouvernement serait responsable... à moins que quelqu'un s'en porte acquéreur,
ce qui pourrait être une possibilité, ça ne rentre pas dans les grandes lignes, je dirais, de l'esprit
du programme.

435 Je ne crois pas, à moins que Mario me dise le contraire, que ce soit écrit noir sur blanc que
ça n'est pas une option, mais on peut facilement dire que ça ne rencontre pas l'esprit de.

LE PRÉSIDENT :

440 Dois-je comprendre donc qu'un des aspects ou une des caractéristiques de ce
programme-là, qui sert entre autres à qualifier, je dirais, la diminution du passif, consiste à
décontaminer et à restaurer un site en s'assurant que non seulement les sources, mais les
produits contaminés, on en dispose de façon à ce qu'ils ne fassent plus partie d'une aire
445 contaminée?

450 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

On peut dire que oui, mais évidemment, cela doit être fait aussi de façon à être
environnementalement acceptable. Le but, ce n'est pas de se débarrasser de contamination pour
455 créer un problème ailleurs. Puis il faut que ça fasse partie, que la solution retenue ait fait l'objet
d'une évaluation pour bien démontrer que c'est l'approche qui est la meilleure pour ce projet.

LE PRÉSIDENT :

460 D'accord. Et à ce moment-là, je retourne à madame Alarie, est-ce qu'on a vraiment mis en
balance l'encapsulation par rapport au dragage des sédiments, comme étant... comme
conduisant à choisir l'une plutôt que l'autre, parce que de les laisser sous capsule, je m'excuse
de vous dire ça comme ça, aurait perpétué certains risques environnementaux sur place?

465 **Mme LOUISE ALARIE :**

Nécessairement, le fait d'encapsuler quelque chose, des matières contaminées, nécessite
à long terme une surveillance, des frais de toutes sortes pour faire une surveillance de tout ça.
Parce qu'il n'est pas exclu que la stabilité de l'installation soit mise en péril. Il faut s'assurer
qu'aucun contaminant ne s'échappe de la structure. Donc, oui, ça suscite un suivi relativement à
470 ça. Madame Roberge aimerait ajouter quelque chose?

Mme LINDA ROBERGE :

475 À titre informatif, l'encapsulation en milieu aquatique souvent est considérée, comme dans
la région de Gaspé, faisant partie du *Règlement sur l'immersion en mer* aussi. Donc, à une
époque où on a consulté les ministères, l'immersion en mer n'était pas une option à retenir pour
des sédiments hautement contaminés comme ça. Donc l'encapsulation, étant donné qu'on reste
dans le milieu semi-aquatique ou qu'il y a un balancement, avec le balancement des marées il y
a une eau qui circule dans la partie intertidale et donc sur le bord de la côte, ça constitue un
480 milieu aquatique au sens de l'immersion en mer. Peut-être qu'Environnement Canada pourrait
compléter l'information, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

485 Non, c'est moi qui m'excuse, je pensais que vous aviez terminé. Vous dites qu'il y a un
règlement qui établit ça, vous l'avez appelé le règlement sur?

Mme LINDA ROBERGE :

490 Le *Règlement sur l'immersion en mer* d'Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça serait peut-être intéressant que vous nous en donniez la référence éventuellement pour qu'on puisse le...

495

Mme BRIGITTE CUSSON :

Bien, je crois, ce qu'on pourrait faire c'est peut-être, nous, de retour au bureau, je vais demander à nos collègues d'immersion en mer d'éclaircir peut-être l'interprétation qui est présentée ce soir, parce que ce n'est pas quelque chose que j'avais sous la main ce soir. Mais je pense qu'on pourrait probablement amener un complément d'information à ce sujet-là.

500

LE PRÉSIDENT :

Ce serait bienvenu. Puis tout ce qui permet de documenter en quelque sorte les choix que vous faites constitue un éclairage valable pour nous, pour la commission.

505

Mme BRIGITTE CUSSON :

Puis si je peux me permettre, mon collègue m'a fait un signe qu'il aimerait compléter probablement la réponse que je vous ai donnée précédemment.

510

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute, Monsieur Cormier.

515

M. MARIO CORMIER :

Est-ce que je peux juste clarifier un élément qui, je crois qu'on parle tous de la même chose, mais l'option dont monsieur Dufresne... est-ce qu'on parle bien du recouvrement ou de la création d'une cellule en rive? Le recouvrement?

520

M. JACQUES DUFRESNE :

Non, non, cellule en rive.

525

M. MARIO CORMIER :

Ah! O.K.

530

M. JACQUES DUFRESNE :

Un prolongement de la rive.

535

LE PRÉSIDENT :

Vous nous expliquez s'il y a une différence.

540

M. MARIO CORMIER :

Parce que le recouvrement, donc le *capping* en bon anglais, pas en bon français, c'est de ne pas draguer les sédiments, de mettre une couche de sédiments propres par-dessus pour faire une encapsulation, tandis que le confinement en rive, c'est de créer une cellule sur la rive du milieu aquatique et d'y entreposer les sédiments contaminés. Donc, c'est deux scénarios d'intervention qui sont différents un peu.

545

LE PRÉSIDENT :

Mais avant que vous alliez plus loin, là, est-ce qu'on a considéré quelque chose, si je comprends bien, en milieu terrestre plutôt qu'une encapsulation sous-marine?

550

Mme LOUISE ALARIE :

Oui, ça a été considéré. Lorsque j'ai parlé tantôt d'encapsulation, je ne faisais pas référence à faire un dragage dans le milieu immédiat et de faire une cellule dans le milieu immédiat et d'aménager une cellule. Je parlais vraiment d'encapsulation, d'un recouvrement vraiment in situ. C'est de ça que je parlais. Et c'est là tantôt où je faisais référence au fait qu'au niveau opérationnel, ça représente un défi dans un milieu où du dragage d'entretien peut être rendu nécessaire. C'est de ça dont je parlais tantôt. Et pour les deux cas, autant la cellule de confinement que le *capping*, ce sont des installations qui méritent un suivi.

555

560

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Oui, Monsieur Cormier?

565

M. MARIO CORMIER :

Donc, pour venir préciser sur la question à savoir est-ce que le programme, le plan d'action pour les sites contaminés fédéraux interdit, si on veut, l'option telle que les scénarios 1 et 2 avaient, donc encapsulation et confinement en rive, la réponse est non. Elle n'est pas interdite. Dans le programme, je jargon qu'on a, on a les interventions d'assainissement qui proprement

570

575 dites sont de retirer les contaminants du milieu ou il y a les interventions de gestion du risque; donc c'est de couper l'exposition des récepteurs aux contaminants, donc une encapsulation ou un confinement rive en seraient de ce genre.

580 L'élément, par rapport au passif environnemental fédéral, il y a une condition que tous les ministères fédéraux sont soumis à, c'est que la gestion de leurs sites contaminés doit être en accord avec le mandat de leur ministère. Je prends un exemple qui est autre que celui d'aujourd'hui, mais qui va peut-être clarifier pour les gens; la Défense nationale a une propriété et souhaiterait la restaurer à un niveau résidentiel. Ses activités sont autres que résidentielles, donc le financement du programme n'ira pas jusqu'à ce niveau de restauration là. Dans ce cas-ci, étant donné que Transports Canada n'est pas propriétaire du lot d'eau, ça demanderait à ce qu'il change... il s'en va à l'extérieur de son mandat, donc il doit acquérir des propriétés pour se rajouter une charge dans son mandat qui, normalement, ne serait pas là.

590 Si la situation était autre, il serait propriétaire, il continue ses opérations, ça serait un autre ministère, on verrait la solution acceptable à cause qu'il demeure propriétaire. Dans ses activités, il peut intégrer des éléments de suivi à moyen et long terme – il faut le dire, c'est à long terme le suivi de ces installations-là –, donc ça ne vient pas lui rajouter de quoi; il intègre des mesures administratives de contrôle pour s'assurer que les structures demeurent sécuritaires. Donc, c'est la différence qu'il faut faire dans ce cas-ci.

595 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Monsieur Cormier. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

600 Il y a un point que la commission aimerait éclaircir. Je fais un court préambule, je vais essayer de ne pas abuser moi non plus. On a défini des seuils intégrés d'effets pour définir l'intervention. Les sédiments vont être sortis du milieu, Transports Canada se libère de leur responsabilité du passif environnemental de ces sédiments-là, si jusque-là j'ai bien compris. Toutefois, en périphérie, il demeure des quantités de sédiments qui sont peut-être inférieures au seuil intégré d'effets, mais qui sont néanmoins très supérieures au cadre de gestion qui est défini dans les critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments. Est-ce que quelqu'un peut nous éclairer sur ce qu'il en est de la responsabilité à l'égard de ces sédiments-là?

610 **Mme LINDA ROBERGE :**

Tout le projet, comme vous le dites, a été articulé autour de la définition du seuil intégré d'effets, seuil à partir duquel les impacts négatifs étaient observés. Donc la décision était de dire : bien, nous allons retirer tout ce qui cause un effet négatif observé, donc retirons les sédiments

615 dont les concentrations excèdent ce seuil-là, puisque le but du projet est d'éliminer les impacts
environnementaux observés. Tout est articulé autour de ça et Transports Canada reconnaît sa
responsabilité d'un projet envers la zone définie alentour du SIE.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

620 D'accord. Est-ce qu'on peut avoir votre avis là-dessus? Monsieur Michon, après ça on ira
voir madame Cusson.

M. PIERRE MICHON :

625 Peut-être que j'aurais peut-être un élément. Il ne faut pas oublier qu'on est, on travaille
dans, je dirais, une ambiance où on ne se rattache pas nécessairement à un aspect légal en
termes, par exemple, d'obligation d'intervenir. C'est une intervention volontaire. Alors, il faut
garder ça en tête dans le sens qu'évidemment, c'est le projet de Transports Canada, c'est par
rapport à des SIE sur lesquels on n'est peut-être pas tout à fait d'accord, mais je répète qu'on
630 pourrait avoir un objectif qui est rejoint parce que, bon, le bon côté de la chose c'est que les HAP
nous permettent d'aller chercher ce qui pourrait être ce qu'on appelle un risque. Donc, on diminue
quand même le risque de façon, disons, acceptable pour ce qui va rester en place. Ça ne veut
pas dire qu'on élimine le risque, mais au niveau de la responsabilité, bien, évidemment, on a
priorisé ce qui devait être fait à court terme. Qu'est-ce qui va advenir par la suite? Je vous répète
635 qu'on est dans des interventions volontaires, donc il n'y aura pas nécessairement des actions
vraiment juridiques, je devrais dire, pour aller plus loin.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

640 D'accord. Madame Cusson?

Mme BRIGITTE CUSSON :

645 Oui. De notre côté, pour ce projet, bon, les critères pour la qualité et l'évaluation de la
qualité des sédiments du Saint-Laurent, on les connaît bien, c'est un document qui a été préparé
Environnement Canada, MDDEP, mais je pense que ça pourrait être intéressant, si vous
acceptez qu'on vous présente une autre courte présentation que nous avons préparée qui
présente l'approche « critères de qualité versus objectifs de restauration ». Donc, comment les
critères de qualité peuvent être pris en compte pour un projet de restauration puis l'analyse de
650 risque et les autres outils qui peuvent être utiles pour également fixer ces objectifs.

Donc mon collègue, monsieur Cormier va vous faire la présentation.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Je lui demande de la faire encore avec l'essentiel et le suffisant.

660 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Elle n'est pas longue.

M. MARIO CORMIER :

665 Donc, assez rapidement, un critère de qualité, pour le bénéfice des gens dans la salle, ça se résume à être une concentration chimique qu'on a élaboré à partir d'une base de données de différents résultats qui proviennent, soit de laboratoires, les essais de toxicité dont on a mentionné l'autre jour; exposer des organismes à des concentrations diverses pour voir les effets ou, encore, des études qui ont été réalisées sur le terrain, et on parle de terrain ailleurs en
670 Amérique du Nord, pas à Gaspé.

Donc, c'est une très belle base de données sur laquelle on établit des seuils, des concentrations, à laquelle on peut comparer des concentrations sur un site pour savoir où on se situe en termes de dangerosité. Donc, on peut comprendre le concept qu'à mesure qu'on
675 augmente dans les concentrations, notre préoccupation augmente également.

Les critères, moi, je les appelle « les critères plan Saint-Laurent », les critères Environnement Canada/MDDEFP, on en a cinq. Puis à partir de ces cinq niveaux de concentration pour chacun des contaminants, donc on commence bas puis on augmente
680 graduellement, on établit des contextes d'application. Ça dépend dans quel contexte qu'on veut appliquer ces critères-là; on en a trois, la prévention c'est de faire un suivi du milieu : est-ce qu'on commence à voir des concentrations qui pourraient indiquer une source de contamination en quelque part? Donc on est sur le, pas le qui-vive, mais on peut se questionner sur un besoin de trouver des sources de contamination, exemple.

685 Le deuxième, qui est, je crois, c'est probablement le plus fréquent qu'on utilise – monsieur Michon pourra me le confirmer, mais je pense que c'est souvent le cas –, c'est quand on a des... bon, au fédéral, quand on se trouve à l'extérieur de la zone où le règlement dont on a mentionné tantôt, *Immersion en mer* s'applique, donc à l'extérieur de cette zone-là, ces critères-là
690 s'appliquent.

Donc le but c'est lorsqu'il y a un projet de dragage autre qu'environnemental, un projet de dragage pour la navigation, pour assurer des profondeurs pour que les bateaux puissent accoster, on évalue la qualité des sédiments pour voir si on peut faire un dépôt en eau libre.
695 Donc, de prendre les sédiments puis les déposer à des sites de dépôt.

Puis, finalement, aujourd'hui, bien aujourd'hui, le projet de Gaspé c'est dans un contexte de restauration. Donc – prochaine diapositive s'il vous plaît – donc c'est vraiment avec les deux dernières concentrations, en haut de l'échelle, les concentrations, qu'on établit des différentes classes.

700

La première, c'est : concentrations d'effets probables; donc, en dessous de ça, on est conscient qu'il y a une contamination, mais bon, exemple, dans les milieux portuaires, on s'attend quand même qu'il y ait un certain niveau de contamination par les activités, puis on dit qu'en bas de ces concentrations-là, on ne juge pas raisonnable ou justifié de déclencher tout un processus de restauration. Au-delà de cette concentration, là, c'est un peu comme une... les couleurs sont un peu représentatives, le jaune, il y a une lumière jaune, on se questionne, bon là, est-ce qu'on doit se questionner à savoir si on doit évaluer la problématique.

705

Rendu à la classe 3, la position qui se résume à dire, bien, on croit que la restauration est souhaitable. On juge que c'est problématique. Mais le concept qui s'applique toujours dans ces types de projet là, c'est qu'il ne faut pas que l'intervention soit plus problématique que la contamination en soi. Certaines situations pourraient être qu'on y va directement avec les critères basés sur la concentration. C'est très... les faibles volumes, tout le monde est d'accord pour le faire ou qu'il y a une obligation réglementaire qui force un promoteur à aller restaurer. Mais dans les cas où il y a une contamination d'envergure, il y a lieu de se questionner : bon, bien là, on est-tu confiant, confiant qu'il y a vraiment un impact majeur versus qu'est-ce qu'on pourrait engendrer lors des travaux?

710

715

Pour définir un objectif de restauration, il faut dire que nous, la position du gouvernement, c'est qu'on dit : bien, tu dépasses le critère maximum, selon nous, c'est souhaitable, il y a une problématique. Il y a de quoi qui se passe peut-être là, à vous de démontrer qu'il n'y a pas de risque. On lance le besoin au promoteur de nous démontrer qu'il n'y a pas de risque.

720

Donc, parmi les informations qui peuvent être recueillies, ça ne se limite pas à ça, mais disons que c'est le gros des informations qu'on pourrait aller chercher. Les deux premiers, c'est ceux qu'on a discuté au fil des audiences, c'est les essais de toxicité, les études de communauté benthique, puis les analyses de risque, santé humaine et l'environnement. Dans ces analyses-là, on cherche à voir, à différents niveaux, l'exposition et la contamination qui peut être induite par consommation d'individus contaminés et de voir l'effet toxique que ça pourrait avoir.

725

730

Donc, nous avons à la gauche, bon, la concentration qu'on a comparée à un critère de qualité qui est une information, puis là, on cherche à aller chercher d'autres types d'informations qui viennent amener un autre type d'information pour : est-ce qu'ils pointent dans la même direction que le critère. Puis est-ce que les effets, si mesurés, semblent être associés à la contamination?

735

740 Puis il faut comprendre que, bon, on travaille avec du vivant puis, dans certains cas, les réponses qu'on obtient dans les études de terrain peuvent être causées par d'autres phénomènes qui sont naturels. Donc idéalement, on essaie de monter un protocole qui exclut ce genre de confusion là dans l'interprétation des données, mais il faut, dans la mesure du possible, associer l'effet à la contamination.

745 Donc, ça nous mène à un seuil, un objectif de restauration. Le terme « seuil intégré d'effets », c'est un terme qui a été retenu dans l'étude, ce n'est pas un jargon qui est retenu dans les documents gouvernementaux, mais c'est le terme qui a été retenu dans l'étude de QSAR en 2003.

LE PRÉSIDENT :

750 Et dans la toute dernière figure, c'est marqué : *Décision sur la gestion des sédiments*, donc c'est à ce moment-là qu'on statue si on restaure le site et, si oui, de quelle manière. C'est à partir de ce moment-là qu'on explore les options pour le faire?

M. MARIO CORMIER :

755 Oui. Donc, à la fin de l'évaluation du risque, on va avoir établi un objectif de restauration. Là vient le restant du travail qui est à faire; on a sur papier, bien, sur papier, basé sur une évaluation du risque in situ, sur place, qu'on pense qu'on doit intervenir, mais tout au long de l'évaluation des scénarios, s'il y a une lumière qui dit... exemple, si la modélisation réalisée dans le cadre de ce projet ici avait dit que tout mène à croire que ça va vraiment aller vers les parcs en agriculture ou un autre élément sensible de l'environnement, on met, on ralentit, on se pose des sérieuses questions à savoir est-ce que ça vaut la peine de continuer avec le projet. Ce n'est pas à cause qu'une analyse de risque dit que tu devrais restaurer que c'est vendu, que c'est réglé, on va de l'avant. Il faut toujours être prêt à dire : non, on remet en question s'il y a vraiment un élément majeur qui mène à croire que l'impact serait plus grand que la contamination.

765 **LE PRÉSIDENT :**

770 D'accord. Merci, Monsieur Cormier. Est-ce qu'il y a des éléments à ajouter à ça, Madame Cusson ou ça va comme ça? Question Monsieur?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

775 Non.

LE PRÉSIDENT :

Non? D'accord. Bien, alors Monsieur Dufresne, votre deuxième question.

780

M. JACQUES DUFRESNE :

Je vais, si vous me permettez, c'est parce que j'ai besoin de revenir sur quelques items qui viennent d'être dits pour poser la prochaine question.

785

LE PRÉSIDENT :

Très rapidement.

790

M. JACQUES DUFRESNE :

O.K. Je vais y aller vite. Au niveau de l'encapsulage, juste pour faire une précision, c'est que si on encapsulait à Sandy Beach, on irait à peu près dans un ou deux mètres d'eau pour faire un rempart. Je pense que l'environnement ne serait pas beaucoup touché puis au niveau du dragage, il n'y a pas de problématique parce que ce n'est pas des zones navigables. À partir de ça, moi, je trouve qu'on n'a pas entendu parler des effets positifs qu'il pourrait y avoir sur ça. Entre autres, on n'est pas perturbé sur le quai, ça peut se faire par siphonnage, ça s'en vient direct, il n'y a pas de matières en suspension.

795

800

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre question? Là, vous êtes en train de donner votre opinion et des suggestions pour la réussite du projet.

805

M. JACQUES DUFRESNE :

Oui.

810

LE PRÉSIDENT :

Ça sera bienvenu, ça, mais dans trois semaines, Monsieur Dufresne.

M. JACQUES DUFRESNE :

815

Oui, O.K.

LE PRÉSIDENT :

820 Posez une question, s'il vous plaît.

M. JACQUES DUFRESNE :

825 Bien moi, je voudrais juste être sûr que tous les éléments positifs ont été analysés. Entre autres 50 % d'économie, possibilité d'aménager tout ce qu'il y a d'environnement là.

LE PRÉSIDENT :

830 C'est votre opinion.

M. JACQUES DUFRESNE :

 Non, non, ce n'est pas mon opinion.

835 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais quelle est votre question, Monsieur Dufresne?

M. JACQUES DUFRESNE :

840 Est-ce que les effets positifs ont tous été bien analysés comparativement à tout ce qui a été dit sur les effets négatifs?

LE PRÉSIDENT :

845 Les effets positifs de? La restauration ou de l'encapsulation?

M. JACQUES DUFRESNE :

850 En encapsulage, qu'est-ce que ça pourrait donner de positif, tous les éléments positifs qui peuvent ressortir de ça, comparé...

LE PRÉSIDENT :

855 Alors, pour une réponse courte, Madame Alarie, est-ce qu'il y a des considérations d'ordre positif ou qui auraient pu, qui pourraient, en fait, rendre préférentiel, peut-être pour des raisons différentes, l'encapsulage par rapport au dragage?

Mme LOUISE ALARIE :

860

Non.

LE PRÉSIDENT :

865

O.K. Mais pouvez-vous quand même développer un petit peu, là? J'apprécie que votre réponse soit brève, mais c'est tout simplement, c'est que je pense qu'on s'entend qu'on est dans un domaine où tout n'est pas blanc ou noir, où vous avez eu à faire un travail d'évaluation. La démarche même qu'on fait avec l'aide des citoyens ici jette un éclairage sur les différentes facettes. Alors, je voudrais quand même voir avec vous si, par exemple, en fait c'est de l'encapsulation ou même de ne pas intervenir du tout pourrait être considéré comme une avenue qui aurait présenté certains avantages par rapport à l'intervention.

870

Mme LOUISE ALARIE :

875

Donc, au niveau du recouvrement ou du confinement en rive dont on parle, ici, l'encapsulation, les coûts, le dragage, il y en aurait quand même, mais les coûts du projet comme tel pourraient être moindres. Je dis bien moindres, parce qu'on ne sait pas lancé dans des estimations aussi détaillées que les options que nous avons étudiées plus en détail. Au niveau du confinement en rive, si cette éventualité-là avait été possible, ça aurait offert un espace d'entreposage, si vous voulez, additionnel au niveau opérationnel.

880

LE PRÉSIDENT :

885

Mais on comprend du projet, que pour Transports Canada, le statu quo, dans le cadre de la mission que vous avez et du programme qui a été décrit par madame Cusson et monsieur Cormier, le statu quo n'était plus un choix; est-ce que laisser les choses en état sans rien faire...

Mme LOUISE ALARIE :

890

Laisser les choses en place sans les recouvrir, laisser les choses ainsi n'était pas acceptable dans la démarche que nous avons dans la gestion des sites contaminés et les obligations que nous avons, comme vous dites, ce n'était pas acceptable pour nous, puisqu'il y avait un seuil à partir duquel les effets étaient ressentis. Et, aussi, on ressentait des obligations d'ordre juridique par rapport à ça, par rapport à la situation que nous jugions non conforme.

895

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli?

900 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Est-ce que – je voudrais juste valider quelque chose que j'ai compris hier soir. Est-ce que je résume bien si je dis, lorsque vous nous avez présenté l'espèce d'entonnoir, à partir du moment où ces solutions-là sont apparues comme ayant des effets négatifs ou que vous ne pouviez pas
905 accepter, que ça soit du point de vue légal ou de la responsabilité, vous n'avez pas procédé, pour ces options-là, à une étude détaillée des avantages et inconvénients, vous les avez mises de côté et vous avez poursuivi avec celles que vous avez retenues? Est-ce que c'est une interprétation correcte?

910 **Mme LOUISE ALARIE :**

Presque, dans le sens où l'analyse qui a été faite lorsqu'on a passé à travers le tamis des onze critères, évidemment, il y a eu quand même une discussion et j'ai porté à votre attention les éléments d'avantages sur ces deux options-là. Ça, ça a ressorti lors de la discussion. Mais à
915 partir du moment où les cinq scénarios ont été identifiés, où l'entonnoir est devenu plus étroit, les scénarios qui n'étaient pas retenus n'ont pas été discutés davantage. Dès lors, les estimations budgétaires n'ont pas été poursuivies davantage et on s'est concentré plus sur les scénarios qui tenaient la route.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Alarie. Monsieur Dufresne, votre troisième question?

925 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Bien, je vais conclure. Non, je suis content d'entendre ce que j'entends, surtout qu'on sait que ce projet-là est un projet volontaire du gouvernement, on le fait ou on ne le fait pas. Moi, je suis content que ça se produise, que ça arrive, mais j'irai, dans deux semaines, déposer les raisons pour lesquelles je parle, mais jusqu'à maintenant, moi, je suis satisfait de ce que j'ai
930 entendu.

LE PRÉSIDENT :

Et vous n'avez pas d'autre question pour ce soir?

935 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Non, je félicite tout le monde, c'est du travail ardu.

940

LE PRÉSIDENT :

Bien merci d'y contribuer.

945 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

950 Merci Monsieur Dufresne. Je vais appeler maintenant monsieur Hébert. Rebonjour, Monsieur Hébert.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

955 Rebonjour!

LE PRÉSIDENT :

960 Votre première question ce soir?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

965 Je vais y aller avec une question que j'ai déjà posée. Messieurs les commissaires, en demandant un BAPE, je m'attendais à avoir réponse à mes questions. Or, il appert que je dois poser pour une troisième fois cette question puisque le promoteur juge que la question n'est pas pertinente étant donné que le projet qui sera fait, mais qui ne nous a pas encore été présenté, sera sans risque, malgré que plusieurs points demeurent nébuleux ou sans réponse. Je reformule donc ma question.

970 Étant donné que la valeur commerciale, à la récolte des inventaires que mon entreprise aura en élevage à l'automne 2015, atteindra 6 à 9 M\$ de revenus de ventes, comme le promoteur n'a visiblement pas de mesure de compensation pour perte totale ou partielle de produit en élevage ou prêt à commercialiser, qui a le fardeau de la preuve? Pouvons-nous avoir des garanties que le promoteur ou l'exécutant aura des assurances? Qui fait l'évaluation des pertes et combien de temps le règlement prendra?

980 Nos entreprises étant en expansion, il est en fait impossible de se baser sur l'historique des ventes des années précédentes pour établir un montant de manque à gagner. Dans le cas de pertes dues à des effets de la toxicité et/ou accidents majeurs résultant d'une perte due à des effets de la toxicité, d'une publicité négative créant un climat de crainte face à nos produits,

résultant à la diminution des ventes, du prix des ventes ou l'arrêt des ventes, nos entreprises ne survivraient probablement pas à un tel épisode.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hébert, votre question, s'il vous plaît.

990 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

995 Brièvement, parce que vous aurez toute l'occasion de faire valoir l'argumentaire que vous êtes en train de développer, vous aurez l'occasion de le faire dans votre mémoire et devant la commission.

1000 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Je pose donc la question, et j'y arrivais : ne serait-il pas judicieux que le promoteur débloque des fonds afin que MERINOV ou un tiers parti commence dès cette année à évaluer le taux de croissance, la mortalité, et de calculer les inventaires afin d'établir un avant, pendant et après projet pour qu'aucun doute ne subsiste sur les impacts du projet sur les mariculteurs?

1005 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Alarie?

1010 **Mme LOUISE ALARIE :**

Je passe la parole à madame Roberge.

LE PRÉSIDENT :

1015 Madame Roberge?

Mme LINDA ROBERGE :

1020 En fait, je crois qu'on l'a mentionné hier soir, le protocole de suivi sur la chair de mollusques va être enclenché cet été pour appliquer, une première année, finalement, l'ensemble du protocole et finalement de pouvoir mieux le critiquer et l'améliorer, s'il y a lieu, avant les

1025 travaux. Donc, pendant les travaux, il y aura un suivi régulier sur la chair des mollusques et puis par la suite, à la fin des travaux, il y aura aussi une vérification de, finalement, la qualité après travaux.

LE PRÉSIDENT :

1030 Est-ce que le protocole, dans la dimension que vous venez d'évoquer et qui commencerait donc à l'été qui vient, est susceptible d'apporter des réponses à la préoccupation générale dont monsieur Hébert nous fait part, puis il y est revenu à plusieurs reprises. Autrement dit, il véhicule un certain nombre de préoccupations qui nous paraissent à nous, la commission, quand même légitimes dans le contexte d'une production comme celle-ci, dans un milieu dont on ne contrôle pas tous les éléments, alors un protocole comme le vôtre, à mesure qu'il se développe et peut-être avant même que les travaux commencent, est-ce qu'il peut commencer à apporter des
1035 éléments de réponses aux préoccupations exprimées par monsieur Hébert?

Mme LOUISE ALARIE :

1040 Monsieur Pelletier, voulez-vous ajouter quelque chose?

LE PRÉSIDENT :

1045 Monsieur Pelletier?

M. ÉMILIE PELLETIER :

1050 Oui, je peux élaborer un petit peu. C'est effectivement cet été, les travaux préliminaires du protocole vont donner le bruit de fond, les éléments de base. On a parlé hier que le protocole va commencer six à huit semaines avant le début des travaux; ça, c'est l'année où ça va se faire, mais la mise en place du protocole cet été va nous donner beaucoup plus d'informations sur les niveaux de base; pas donner d'informations directement sur la mortalité qui se trouverait dans les élevages du mariculteur, mais va nous donner une idée relativement précise des mortalités naturelles, par exemple, qui vont se produire dans les cages où on aura stocké des moules et des pétoncles, et aussi, les analyses chimiques pour démontrer si oui ou non il n'y a pas une
1055 base de contamination au cuivre ou aux HAP.

LE PRÉSIDENT :

1060 Est-ce que les résultats de cette première étape peuvent donner lieu à un partage d'information, à des communications qui pourraient servir peut-être de point de base ou de point de repère pour l'industrie de la mariculture dans ce contexte-là? Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

1065

Nous sommes tout ouverts à partager nos résultats avec les propriétaires de ces installations-là, sans problème.

LE PRÉSIDENT :

1070

O.K. Bien, on en prend note. Monsieur Hébert, une deuxième question?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

1075

Hier, vous avez présenté, le promoteur a présenté une photo d'une mégabarge, mais on n'a pas beaucoup élaboré sur cette question, puis j'aimerais ça qu'on élabore un peu plus.

1080

La photo d'hier représente une barge de 152 mètres par 24 mètres, d'une superficie de 3648 mètres carrés et si on la charge de 7 mètres d'épaisseur de produits contaminés, elle peut contenir environ 25 000 mètres cubes, donc l'entièreté du projet.

1085

En cas que celle-ci coulerait, quelles sont les mesures d'urgence? Est-ce que cela a été simulé? Jusqu'à présent, on nous présente des mesures qui permettent de constater un problème. Outre l'arrêt des travaux, il ne semble pas y avoir d'autres mesures d'urgence telles que le déploiement d'un équipement de contention supplémentaire que le promoteur nous a mentionné être relativement inefficaces. Où serait stationnée cette mégabarge? Normalement, celles-ci sont ancrées à proximité du centre de la baie. Serait-ce le cas ici? Et si oui, avez-vous simulé un déversement au milieu de la baie? Avez-vous simulé le transport et transbordement des matériaux via les petites barges vers la mégabarge? Si celle-ci est stationnée au quai, comment allez-vous gérer les déplacements?

1090

LE PRÉSIDENT :

1095

Je vais ramener ça quand même dans une question générale, je pense bien que vous avez compris, qui est celle de la mégabarge. Alors, peut-être revenir sur la description des choses et également la perspective qu'elle soit utilisée ou pas dans le cadre du projet.

Mme LOUISE ALARIE :

1100

Je vais laisser la parole à monsieur Turgeon et monsieur Baillargeon.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Turgeon?

1105

M. PATRICK TURGEON :

1110

En fait, la mégabarge qu'on a présentée hier, c'est une photographie et puis ce n'est pas la mégabarge qui va être nécessairement utilisée pour le projet; c'est un exemple de type de grande barge. Comme on mentionnait, les mégabarges, il n'y a pas de restriction; est-ce qu'on parle, ça peut être une capacité de 1 000 mètres cubes de 5 000 mètres cubes? Celle-ci, on mentionne qu'il y avait une capacité de 25 000 mètres cubes, donc il n'y a pas de limitation actuelle au niveau de qu'est-ce qu'une mégabarge qui pourrait être utilisée pour le transport des sédiments à l'extérieur de la région de la Gaspésie.

1115

Ceci dit, est-ce que la simulation a été réalisée? Actuellement, au niveau des simulations de déversement, ce qu'on a pu comprendre hier, c'est que les simulations ont été réalisées sur une barge d'une capacité de 20 mètres cubes, pour la réalisation des travaux de dragage au niveau de la baie, mais il n'y a pas de simulations qui ont été réalisées jusqu'à maintenant avec une barge de plus grande capacité.

1120

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'une barge de cette capacité-là est susceptible d'être utilisée dans le cadre du projet? Monsieur Baillargeon?

1125

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

1130

Bonne question. Est-ce qu'effectivement on va faire affaire avec... est-ce qu'un entrepreneur va mobiliser un tel équipement? C'est possible. Il faut dire, bien, comme monsieur Turgeon le disait, bon, c'est une image qui présente un peu qu'est-ce qu'une mégabarge. On aurait pu utiliser d'autres images aussi où est-ce qu'au niveau du dragage, bon, parler des barges types, qu'est-ce qui sont utilisées, quelle dimension, quelle capacité qu'elles ont. Une barge type en dragage, on a configuré les travaux, en tout cas on a planifié les travaux en disant : 120 mètres cubes, ça semble réaliste comme dimension de barge.

1135

1140

Donc, qu'est-ce qui pourrait être utilisé comme barge de transport, mégabarge? C'est quelque chose qui va être beaucoup plus volumineux. C'est sûr qu'une barge comme ça, quand on est rendu à 25 000 mètres cubes, c'est une très grosse barge. Un point important, par contre, une barge un peu de ce type-là, il reste à voir quelles sont les exigences qu'on pourrait avoir par rapport à ça, mais c'est des barges qui sont... c'est des navires. On ne parle plus juste d'une barge, là. Une image comme ça, on parle d'un navire.

1145

Donc, un navire sous le couvert de Transports Canada au niveau de l'inspection des navires, bien, il y a des normes à rencontrer, il y a des inspections à faire, il y a différents papiers à avoir, une certification. Donc, pour moi, de voir un tel navire, oui, ça peut engendrer certains

1150 inconvenients, ou en tout cas, on peut être inquiet par rapport à la présence d'une barge comme ça au niveau du quai de Gaspé, sauf qu'au niveau contractuel, encore une fois, il y a des exigences, au niveau de l'entrepreneur, pour le maintien des opérations. Ça doit être encadré, ça doit être coordonné avec le gardien de quai, donc est-ce qu'un entrepreneur va se présenter avec une barge comme ça? Ça reste à voir. Mais pour moi, une mégabarge, elle aurait 2000 mètres cubes; et comparé à ce qu'on utilise dans le dragage avec 120 mètres cubes, pour moi, c'est une mégabarge.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je comprends, des réponses de monsieur Turgeon et de vous-même, Monsieur Baillargeon, que vous n'avez pas inclus ou considéré jusqu'à maintenant inclure dans le devis des dispositions relatives, par exemple, à des limites de taille ou à d'autres considérations rattachées à l'équipement de type barge qui pourrait éventuellement être utilisé?

1160 **M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :**

1165 Effectivement, il n'y a pas de limitation actuellement dans le devis par rapport à la dimension. C'est une question opérationnelle, donc c'est un peu... en tout cas, c'est une image. Une image vaut mille mots ou bien donc génère mille mots, mais bref, est-ce que ça sera l'équipement qui va être utilisé? Je ne pourrais pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

1170 Je vais me tourner vers monsieur Michon, et là, honnêtement, je fais appel à ma propre expérience de commissaire du BAPE depuis un bout de temps, où il a été question, parfois, de navires de très grande taille ou associés au transport de certaines matières jugées dangereuses. Et normalement, il y avait toute une série de considérations qu'on peut appeler, finalement, étude de risque ou analyse de risque associé à ces types de mode de transport.

1175 Est-ce que dans l'évaluation d'un projet comme celui-ci, la nature, la taille des équipements utilisés, qu'il s'agisse de transport ferroviaire, de transport routier ou transport maritime, devrait être assortie, selon vous, d'une analyse de risque ou d'une réflexion sur les risques en conséquence?

1180 **M. PIERRE MICHON :**

1185 C'est sûr qu'on ne fait pas, ce n'est pas des pétroliers ou ce n'est pas un produit dangereux nécessairement qui est amené, par contre, il y a un risque par rapport... bien, c'est un produit toxique. Si on dit qu'il a une certaine toxicité, il ne faudrait pas imaginer, justement, qu'un déversement pourrait se produire, si on avait à faire des grandes distances de navigation. C'est

effectivement un point à considérer, mais on n'ira pas... peut-être, en fait, que l'analyse qu'on a faite jusqu'à présent, elle ne se limite pas à demander une analyse de risque détaillée, on va se positionner sur la pertinence d'accepter qu'il y ait un transport maritime, par exemple.

1190

Pour ce qui est du ferroviaire, je dirais que ce n'est pas un entrepreneur, à mon point de vue, là, ce n'est pas un entrepreneur qui va avoir la possibilité de se louer un train ou un grand bateau comme ça. Ça appartient à des privés, ça appartient à la Couronne, c'est... et pour qu'on accepte qu'il y ait un transport par train, par exemple, là, on parlerait évidemment de sédiments asséchés.

1195

Dans le cas des barges, on suppose que les sédiments ne seront pas asséchés, donc il y a aussi la problématique du transport de l'eau qui va aller avec les sédiments. Ce qu'on comprend des documents qui ont été déposés c'est que si on fait un dragage mécanique, on n'est pas supposé laisser la barge déborder de son eau. Donc quelque dimension qu'elle peut avoir, cette barge-là, elle n'aura que 50 % de son volume en sédiments, le reste, ça va être de l'eau.

1200

Donc, ça, c'est une contrainte qui est quand même assez majeure, parce que, bon, on dit qu'on va recouvrir, mais les opérations sur des grandes barges comme ça, c'est plutôt... en tout cas, il y a une gestion, peut-être, du dragage qui reste un peu nébuleuse à ce niveau-là. Est-ce qu'on va pouvoir travailler avec une barge comme ça à l'intérieur des rideaux? Nécessairement, elle va être à l'extérieur, c'est trop gros. C'est des questionnements qui font que, bon, ce n'est pas notre premier choix, du transport maritime comme tel.

1205

Donc, de dire qu'on va faire faire une analyse de risque poussée, on va tenir compte qu'il y a un risque, effectivement, qui pourrait faire en sorte qu'on refuse qu'il y ait un transport maritime. Puis le transport ferroviaire, bien, il va falloir qu'on nous explique comment ça pourrait fonctionner. Là, on pourrait supposer que ça a déjà été asséché? Mais dans le domaine minier, il s'en fait du transport ferroviaire. C'est des wagons spéciaux qui ont besoin d'une plateforme de chargement/déchargement spéciale; est-ce qu'on a ça à proximité? Ces éléments-là ne sont pas dans l'étude. On n'a pas de détail, ce qui fait qu'encore là, on ne dit pas non, mais l'information n'est pas là.

1210

1215

LE PRÉSIDENT :

1220

Ce que je vous entends dire, c'est qu'il y a des niveaux de probabilité différents selon les types d'équipement dont on parle?

M. PIERRE MICHON :

1225

Probabilité de?

LE PRÉSIDENT :

1230 Qu'on les utilise.

M. PIERRE MICHON :

1235 Oui, tout à fait. C'est-à-dire qu'il va falloir statuer, nous, sur... on n'autoriserait pas, même si ça peut être une belle solution, le transport par train si on n'a pas plus de détail sur comment ça va fonctionner.

LE PRÉSIDENT :

1240 D'accord.

M. PIERRE MICHON :

1245 Le transport maritime m'apparaît plus quelque chose de... il y a encore plus d'inconnue sur la façon dont on pourrait contrôler la gestion de l'eau, surtout, au départ et à l'arrivée, qui fait qu'on pourrait refuser carrément ces options-là.

LE PRÉSIDENT :

1250 Je vais me tourner vers madame Cusson, entre autres parce que votre collègue de Pêches et Océans Canada n'est pas là, mais est-ce qu'à votre connaissance – il était ici cet après-midi, il nous avait prévenus qu'il ne serait pas ici ce soir – est-ce que selon vous, et peut-être sujet à vérification, Pêches et Océans Canada sur, par exemple, les conditions qui entourent la navigation de barges de grande taille ou de navires comme ceux-là, sur les normes de sécurité
1255 en matière de circulation des grands bateaux? Oui, Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

1260 Si je comprends bien, il y a des préoccupations par rapport aux possibilités par transport maritime, la probabilité qu'il y ait des déversements par surverse des barges se produisent et aussi, il y a des inquiétudes par rapport à la grosseur d'une barge et qu'elle ne soit pas incluse dans le rideau de confinement. Ce que je comprends aussi du transport ferroviaire, c'est que ça ne semble pas une possibilité, malgré que nous en ayons fait, du transport ferroviaire, dans certains projets de décontamination dans le nord, au milieu du Québec, ce qui resterait, si je
1265 comprends bien, ça ne serait que le transport de sédiments par voie routière, par camionnage. Est-ce que c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

1270

Je ne peux pas répondre à cette question-là, moi.

Mme LOUISE ALARIE :

1275

La question s'adresse au ministère de l'Environnement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1280

Voulez-vous développer là-dessus, Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

1285

Bien, disons que pour l'aspect ferroviaire, on ne ferme pas nécessairement la porte, parce que c'est juste que c'est une question qu'on dirait qui manque d'information, puis personnellement, je ne pense pas qu'en entrepreneur pourrait décider : bon, bien moi, je vais utiliser tel chemin de fer puis je vais emprunter un train ou... » en tout cas, ça, il faudra qu'on nous explique un peu plus comment ça pourrait se produire du début à la fin, à quel endroit on pourrait charger les trains, quel type de wagons ça prendrait, à quel endroit on pourrait le décharger. J'imagine qu'on suppose qu'ils vont être asséchés avant, à ce moment-là, pour limiter justement le transport de tonnage d'eau inutile.

1290

LE PRÉSIDENT :

1295

Madame Alarie, la question que je posais, en ce qui me concerne, en essayant de m'appuyer sur la question posée par monsieur Hébert, c'est d'aller chercher tout simplement un éclairage, de l'information, en somme, sur ce qui encadre la navigation des bateaux. Et évidemment, on nous répondrait probablement qu'un bateau de grande taille qui navigue dans des eaux maritimes est assujéti à d'autres exigences, en termes de flottabilité, de plan d'urgence ou autres que s'il s'agit d'un bateau de petite taille qui navigue en eau calme ou des choses comme ça. Mais évidemment, moi, je ne peux pas répondre parce que je n'ai pas l'information là-dessus. Et comme la navigation est une compétence fédérale, ça aurait été intéressant peut-être d'avoir un éclairage là-dessus, tant sur les conditions de navigation que sur les exigences relatives à la gestion des risques.

1300

Mme LOUISE ALARIE :

1305

Est-ce que c'est de l'information que vous souhaitez avoir?

1310

LE PRÉSIDENT :

Oui. Si quelqu'un, du côté du gouvernement fédéral... peut-être que ce qu'on fera nous-mêmes, c'est que si vous nous confirmez que Pêches et Océans Canada ou ça peut être Transport Canada eux-mêmes, là.

1315

Mme LOUISE ALARIE :

C'est Transports Canada.

1320

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord. Alors, c'est encore plus facile de vous poser la question en disant peut-être de relayer à vos collègues.

1325

Mme LOUISE ALARIE :

La Division de la sécurité maritime pourra apporter des éclaircissements là-dessus.

1330

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme LOUISE ALARIE :

1335

Est-ce que vous me permettez que je passe la parole à monsieur Baillargeon pour apporter des précisions?

LE PRÉSIDENT :

1340

Je vous en prie. Oui, merci.

M. MARC-ANDRÉ BAILLARGEON :

1345

Juste un peu parler par rapport au transport maritime et ce qui encadre ça. Effectivement, comme vous dites, c'est de compétence fédérale, on est en train de regarder, voir un peu quelle sorte d'exigence qu'on aurait par rapport à ce transport maritime là, dans quelle condition, quelle sorte d'exigence qu'on pourrait demander pour le transport en question. Je parlais tantôt, bon, est-ce qu'on va exiger d'avoir certaines qualifications de cet équipement-là, c'est ce qu'on regarde.

1350

1355 Alors, en fonction, quand c'est rendu un navire, que c'est inspecté de façon régulière par Transports Canada et que le navire a tous ses certificats, parce qu'il y a plusieurs certificats pour pouvoir prendre la mer et là, encore là, ça dépend des zones. Il y a des équipements qui sont bons pour des eaux côtières, pour des eaux de cabotage, tout ça. Donc, en fonction des besoins qu'est-ce que représente le secteur de Gaspé par rapport à la navigation, quelle sorte de certification qu'il a besoin, donc c'est ça qu'on est en train de regarder et je vous dirais qu'on est en discussion avec Transports Canada Sécurité maritime pour voir un peu comment qu'on libellerait ces exigences-là par rapport aux équipements.

1360 On est sensible, par rapport à la préoccupation qu'on a, c'est quand même des matériaux qu'on va transporter, des matériaux qui ont une certaine contamination, on est sensible à ce point-là et on est en train, comme je vous dis, on est en discussion avec Transports Canada là-dessus pour voir de quelle manière qu'on doit libeller les exigences par rapport aux équipements, par rapport aux certifications que les équipements devront avoir.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

1370 Est-ce que le devis va contenir des exigences à l'endroit de l'entrepreneur quant à des mesures d'urgence ou à des modes d'intervention en situation d'incident ou d'accident ou de sinistre?

Mme LOUISE ALARIE :

1375 Oui, monsieur Turgeon peut apporter de l'info là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Turgeon?

1380 **M. PATRICK TURGEON :**

1385 Bien en fait, l'entrepreneur est tenu de déposer, sera tenu de déposer un plan des mesures d'urgence pour approbation. Donc, il va déposer le plan des mesures d'urgence au promoteur, à Transports Canada en vue d'être approuvé. Donc, ce plan-là devra contenir l'ensemble des mesures d'urgence qui pourrait intervenir pour le type d'opération qu'il y aura à faire.

LE PRÉSIDENT :

1390 D'accord. Merci. Oui, Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

1395 Madame Roberge aimerait juste refaire un petit complément d'information sur le transport ferroviaire, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

1400 Je vous en prie.

Mme LINDA ROBERGE :

1405 On peut relater un exemple qu'on a eu dans le passé sur un dragage à Gaspé. C'était dans le cadre des opérations de la minière Noranda qui, à l'époque, éprouvait des problèmes, bien pas des problèmes, mais pour une question de sécurité des navires a dû faire un dragage de sécurité, donc du côté face nord du quai de Gaspé. Il y a eu à cette époque-là un rideau de confinement d'installé, le dragage a été fait et le transport de ces sédiments-là a été fait par le biais du transport ferroviaire. Le tout a très bien fonctionné puis ça a été un succès.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1415 Oui, ça concernait quel volume à peu près? C'était une quantité qui était certainement moindre que...

Mme LINDA ROBERGE :

1420 Oui, ce n'est pas la même échelle du tout, c'était vraiment...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1425 C'est le dragage qui est documenté dans le rapport de Robert Hamelin?

Mme LINDA ROBERGE :

1430 Exactement.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1435 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1440 Merci. Monsieur Hébert, votre troisième question?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

1445 Pour votre information, la photo de la barge a été prise, cette barge-là était à Québec dernièrement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord.

1450 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1455 Hier, lors de la simulation des courants dans la baie, il a été démontré que celle-ci était comme presque un milieu statique. Cependant, un représentant du ministère de l'Environnement, en fin de soirée, a mentionné que la contamination s'étendait jusqu'à la barre de sable. Comment les contaminants, sans être remis en suspension par des travaux, ont pu se disséminer aussi loin dans un environnement aussi statique que ce que le promoteur a présenté?

1460 Selon le rapport des caractérisations des courants et des vagues dans les principaux sites maricoles du Québec produit par Biorex en 2008 pour la SODIM, il y a plusieurs données de courant situé entre 100 centimètres/seconde à 240 centimètres/seconde, ce qui représente de 3,6 à 8,4 kilomètres/heure selon certaines conditions particulières. L'eau prendrait moins de 30 minutes pour atteindre les sites maricoles. L'auteur mentionne que certaines de ces données semblent aberrantes. Êtes-vous certains que les données utilisées pour la simulation sont à jour et correspondent à la réalité d'aujourd'hui? Serait-il approprié de faire une étude plus poussée de courantométrie et de mettre les données dans les simulateurs de Biorex, le modèle Koutitonsky, et celui réalisé pour le promoteur? Je désirerais déposer les deux rapports, celui de Koutitonsky, dont monsieur Pelletier a été l'un des coauteurs et celui qui a été fait par Biorex.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

1470 Attendez. Avant de déposer, est-ce que c'est des rapports qui sont différents de ceux qui sont déjà dans les documents déposés de la commission?

1475 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Je ne crois pas que celui Koutitonsky est là, puis celui de la SODIM non plus.

LE PRÉSIDENT :

1480 D'accord. Pour qui ont-ils été faits ces rapports-là?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

1485 Les deux ont été faits pour la SODIM et sont publics.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, vous avez l'autorisation de la SODIM de les déposer?

1490 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Je n'en ai aucune idée, mais c'est lui qui nous les a fournis.

LE PRÉSIDENT :

1495 D'accord, bon. Écoutez, on pourrait le vérifier, disons qu'il y a peut-être une présomption dans la mesure où la SODIM est quelqu'un de la région ici.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1500 On les a les deux dans notre...

LE PRÉSIDENT :

1505 On les a?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

On les a les deux.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1515

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Vous avez celui de Biorex aussi?

1520

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1525

Alors, donc il n'y a pas de problème en tout cas pour que vous vous y référerez. Cela étant, je reviens donc à votre question. Vous demandiez à ce qu'il y ait peut-être une conciliation entre certaines données ou observations qui ont été faites hier par rapport à d'autres qui ressortent de certaines études, notamment sur la diffusion de la contamination dans la baie, dans le havre de Gaspé. Madame Alarie?

1530

Mme LOUISE ALARIE :

Pour ce qui est de la courantométrie, Transports Canada a l'intention de mettre à jour les données sur la courantométrie.

1535

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1540

Mme LOUISE ALARIE :

Pour les autres paramètres qui ont été mentionnés, je vais passer la parole à monsieur Aubel, du Groupe Conseil Lasalle.

1545

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Aubel?

1550

M. TRISTAN AUBEL :

Oui. Donc, en ce qui concerne les données utilisées pour valider le modèle numérique qu'on a monté, on s'est principalement appuyé sur trois références qui sont des relevés de 1991, enfin, d'un rapport daté de 1991, qui font état de relevés qui ont été faits en 1990 dans le havre et dans la baie de Gaspé, dont l'auteur est Pettigrew. Donc, c'est un rapport qu'on a mentionné hier à la commission.

1555

1560 Le rapport, une campagne de mesures du professeur Koutitonsky de 2001, donc qu'on a utilisé aussi comme données de validation pour notre modèle, et ensuite, il y a eu des relevés plus récents, en 2010, qui ont été effectués par Gagnon, dans une étude de courantométrie. Ces trois références corroborent, coïncident, je dirais, les valeurs de courant mesurées coïncident toutes les trois, c'est-à-dire que principalement, on va retenir des valeurs faibles de courant dans le havre de Gaspé, notamment entre le quai de Gaspé et la barre de Sandy Beach.

1565 Évidemment, entre la barre de Sandy Beach, la pointe de Sandy Beach et la presqu'île Penouille, on va avoir des courants légèrement plus forts. Évidemment, on a un étranglement ici – je ne sais pas, peut-être qu'on pourrait montrer, remonter les cartes de courant que le modèle a données? – et ces courants-là sont plutôt de l'ordre d'une dizaine de centimètres par seconde dans la zone sud-est du havre, c'est-à-dire entre le quai et la barre de Sandy Beach, alors qu'on aurait, si on regarde... là, on peut regarder les courants en surface.

1570 Ici donc, c'est les courants en surface à marée montante. On voit ici qu'on est dans une zone qui est, je dirais, de l'ordre de 5 centimètres par seconde dans toute cette zone-là, entre 5 et 10 centimètres par seconde dans toute la zone sud du havre de Gaspé ici. Évidemment, on a des vitesses de courant de marée qui sont beaucoup plus fortes à l'embouchure de la rivière Dartmouth ici, et la rivière York, pardon, excusez-moi. Et, évidemment, dans l'étranglement ici
1575 entre la barre de Sandy Beach, la pointe de Sandy Beach et la presqu'île Penouille ici, on a évidemment des vitesses de courant de marée qui sont plus fortes.

1580 Mais les valeurs annoncées par monsieur Hébert dans la référence que monsieur Hébert avait de 100 centimètres par seconde et de 240 centimètres par seconde sont un ordre de grandeur, voire deux ordres de grandeur supérieurs à ce qu'on a ici. C'est-à-dire qu'on parlerait d'un mètre par seconde et de 2,4 mètres par seconde, qui est non représentatif, d'une part, de ce que le modèle donne ici, mais le modèle a été calibré sur des valeurs de terrain qui ont été mesurées sur des périodes prolongées et qui corroborent vraiment, donc qui sont du même ordre de grandeur que ce qu'on a ici.

1585 Dans le rapport de Pettigrew de 1991, on a des valeurs dans la zone qui est ici, là. On voit cet axe ici, on a des valeurs de l'ordre de 5 à 15 centimètres par seconde qui ont été mesurées, et ce, sur l'ensemble de la colonne d'eau. Peut-être qu'on peut regarder les deux diapos suivantes qui montrent...

1590 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1595 Monsieur Aubel?

M. TRISTAN AUBEL :

Oui?

1600

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Je me permets de vous interrompre; quand on va lire les transcriptions, « ici, là », on ne sera pas en mesure de déterminer où c'est.

1605

M. TRISTAN AUBEL :

Oui, excusez-moi.

1610

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Alors, pouvez-vous juste situer quand vous présentez vos diapositives, s'il vous plaît?

M. TRISTAN AUBEL :

1615

O.K. Donc, je montrais un axe orienté sud-est, nord-ouest, environ au centre du havre de Gaspé. Entre le fond du havre de Gaspé, au pied de la barre de Sandy Beach, en allant vers le nord-ouest, on a un axe ici où Pettigrew avait deux stations de mesure des vitesses et ces vitesses-là donc corroborent, donc le modèle a été calibré en fonction de ces vitesses-là. Donc, les valeurs données par le modèle ont été jugées acceptables et réalistes.

1620

La référence de Koutitonsky à laquelle monsieur Hébert fait allusion a été également prise en compte et les valeurs de courant, dans l'ensemble du havre et de la baie, corroborent également les valeurs obtenues par Pettigrew.

1625

La troisième référence qu'on avait utilisée, il s'agissait en fait de... c'était des mesures de vitesse de surface. Donc, il y a des flotteurs qui ont été déposés autour du quai de Gaspé et la distance parcourue a été mesurée et le temps a été mesuré aussi et on a ainsi déterminé une vitesse moyenne de parcours en surface. Et ces vitesses-là, les résultats ont donné des vitesses moyennes situées entre 10 et 20 centimètres par seconde.

1630

Donc, toutes les valeurs obtenues, que ce soit pour les trois références, quelque soit l'une des trois références qu'on avait utilisées, des valeurs dans le havre de Gaspé, dans la zone vraiment qui nous intéresse ici, ainsi que dans la zone d'étranglement ici, entre la barre de Sandy Beach et presque île Penouille, toutes ces valeurs-là corroborent, sont corroborées entre les différentes sources et donc, notre modèle ici prédit ces courants-là avec une correspondance qui est acceptable.

1635

Donc, au niveau des courants, c'est pas mal ça qui justifie nos résultats.

1640 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1645 O.K. Il se peut qu'on vous revienne parce que je ne veux pas entrer dans un débat d'experts, là. Il y a quand même certains rapports, comme celui préparé pour la SODIM en 2008 avec des valeurs plus élevées qui sont considérées comme aberrantes; il y a un monsieur Savard, dans un de ses rapports, qui compte tenu qu'on ne sait pas exactement, dans certaines conditions, combien on a de compartiments ou de couches d'eau ou de superpositions, qui propose des explications plausibles, ce qui fait qu'il y a peut-être... dans le fond, la question on pourrait la poser comme ça : est-ce que votre modèle représente toutes les situations d'écoulement ou d'échange entre les différentes couches d'eau dans le havre?

1650 **M. TRISTAN AUBEL :**

1655 Notre modèle, comme je l'avais mentionné hier soir dans la présentation que j'ai faite, la baie et le havre de Gaspé est soumise à une circulation relativement complexe, hydrodynamique relativement complexe, influencée probablement, et très fort probablement influencée par des circulations à plus grande échelle, à la fois dans le golfe du Saint-Laurent et dans l'estuaire du Saint-Laurent, notamment par le courant de Gaspé dont l'intersection avec sortie de la baie de Gaspé est influencée aussi par les vents. Donc, on peut avoir une circulation qui est influencée à ce niveau-là.

1660 Notre modèle reproduit, je dirais, le modèle, les intrants du modèle ont été aussi la stratification verticale, donc les différentes masses d'eau de densité ont été intégrées au modèle, et on reproduit les principaux effets; donc, les courants de marée, évidemment, puis l'effet principal, mais aussi tous les effets – je ne veux pas rentrer dans des termes trop techniques –, mais les effets de *upwelling* et de *downwelling* qui sont générés par les vents, aussi, ont été modélisés. C'est-à-dire que le vent va avoir un effet sur la surface de l'eau, mais le déplacement de cette surface va avoir un effet sur les courants de fond aussi qui vont avoir tendance à remonter. Et ces différents courants-là ont été modélisés, ont été vérifiés également.

1670 Donc, les différents phénomènes ont été représentés, mais c'est sûr que les contributions à plus grande échelle n'ont pas pu être représentées. Mais en termes de vitesse d'écoulement, les valeurs et les directions des principaux champs d'écoulement sont respectées par rapport aux références qu'on avait.

1675 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça va, merci.

LE PRÉSIDENT :

1680

Monsieur Hébert, ça faisait votre troisième question.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

1685

Est-ce que je pourrais juste vous poser une dernière question par rapport à cette question-là? Parce que moi, je n'arrive pas avec les mêmes conclusions. Si on pouvait remettre l'image qui était sur le tableau?

LE PRÉSIDENT :

1690

Est-ce que vous allez vouloir la commenter ou poser une question?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

1695

En fait, je veux juste poser la question : pourquoi qu'aux pages 187 et 189 du rapport de Koutitonsky, on a le même diagramme, mais en jaune dans la zone 040-045 et 045-050, ce qui est l'échelle supérieure de courantométrie?

Mme LOUISE ALARIE :

1700

Monsieur Aubel?

M. TRISTAN AUBEL :

1705

Je n'ai pas le rapport de Koutitonsky sous les yeux, ici, donc pour ce détail précis, je ne peux pas le commenter.

LE PRÉSIDENT :

1710

Je vais vous demander de le vérifier puis éventuellement de nous revenir là-dessus.

M. TRISTAN AUBEL :

1715

Je vais le vérifier et... oui, exactement. Donc, je voudrais que monsieur Hébert puisse me préciser également la zone qu'il identifie ici.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Elle est jaune au complet.

1720

M. TRISTAN AUBEL :

O.K. Mais s'agit-il de la même échelle de couleur?

1725

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

0.4, 0.5.

LE PRÉSIDENT :

1730

Ce qu'on fera, Monsieur Aubel, on demandera tout à l'heure à l'analyste d'aller recueillir l'information exacte auprès de monsieur Hébert, de la communiquer et de s'assurer qu'en fait, vous partez des mêmes informations et vous pourrez le vérifier.

1735

M. TRISTAN AUBEL :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1740

Restez là, Monsieur Hébert, pour la raison suivante. En fait, le registre d'inscription est terminé, est fermé. Madame Fortier doit vous suivre, mais vous avez manifesté l'intention, avant la fermeture du registre, ou du moins dit que vous aviez d'autres questions.

1745

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

J'en aurais deux autres.

LE PRÉSIDENT :

1750

Bon. Précisément, j'allais vous en accorder deux autres, puis j'en donnerai cinq à madame Fortier et on terminera la soirée comme ça, voilà.

1755

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Est-ce que ça vous dérangerait si madame Fortier venait, juste pour que je révise mes questions?

LE PRÉSIDENT :

1760

Pardon?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Est-ce que madame Fortier pourrait venir parler avant que je pose mes deux questions?

1765

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas de problème, d'accord.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

1770

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1775

Madame Fortier?

Mme SOPHIE FORTIER :

1780

J'aimerais ça revenir aux fameuses matières en suspension. Hier, on en a parlé pas mal, puis on disait qu'il y avait une corrélation directe entre la toxicité et les matières en suspension et, bien, pour moi, une matière en suspension, elle peut être inoffensive comme elle peut être toxique. Et en lisant le rapport de monsieur Pelletier ce matin, je m'apercevais qu'on parle beaucoup du cuivre puis des HAP.

1785

Malheureusement, j'ai comme un peu sursauté parce que, bon, dans l'analyse chimique des contaminants qui seront ciblés dans la chair de mollusques, en page 6 du document, malheureusement que vous n'avez peut-être pas, mais c'est le projet de restauration qui a été soumis hier soir, on parle d'arsenic, ce cadmium, de chrome, de cuivre, de manganèse, puis là, il y en a 16 autres après, et on parle aussi de BPC du type aroclor 1260, de chlordane et là, je me suis demandée : est-ce qu'on considère vraiment l'ensemble des préoccupations réelles quand on axe sur le cuivre, sur les AHP, en ne faisant pas non plus de distinction, comme dans le modèle de dispersion de panache qu'on a vu hier, de la granulométrie?

1790

Est-ce que c'est des grosses affaires de cuivre qui sont indiquées là ou si on parle de particules fines? On a évité les particules fines, on a évité tout ce qui est dissous, puis on n'a pas considéré l'ensemble de ces métaux-là. Ça fait que j'aimerais ça savoir un peu, est-ce qu'on n'oublie pas des choses majeures en ce sens-là?

1795

1800

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Fortier.

1805

Mme LOUISE ALARIE :

Monsieur Pelletier.

1810

LE PRÉSIDENT :

D'accord, Monsieur Pelletier?

M. ÉMILIE PELLETIER :

1815

Quand j'ai préparé, nous avons préparé le protocole de suivi biologique, la question s'est posée effectivement à savoir quel type d'analyse, quelles analyses, quels éléments allons-nous analyser dans les particules en suspension et dans les bio-indicateurs.

1820

La raison pour laquelle on a énuméré un grand nombre de métaux et d'éléments qui pourraient être présents, c'est que de façon très pragmatique, pragmatiquement, si on analyse le cuivre par ICPMS ou la technologie en question, cette technologie-là nous permet d'avoir une panoplie très importante d'autres éléments. Par conséquent, j'ai suggéré, et je maintiens cette idée, que quand on va faire les analyses, on ne va pas demander au laboratoire de nous sortir la valeur du cuivre seulement, on va lui demander de nous sortir l'ensemble des métaux. Donc, ce n'est pas une recherche exhaustive d'autres contaminants, mais simplement, ce sont des données disponibles pour le même prix.

1825

1830

Pour ce qui est des organochlorés, donc les BPC et autres composés, dans le rapport d'analyse sur les sédiments, il y a deux ou trois stations où il y a quelques mesures, il y a quelques quantités de BPC dans des stations très, très proches du quai. Et pour la même raison, quand nous faisons ou nous faisons faire dans un laboratoire les analyses d'organochlorés – organochlorés ça veut dire les biphényles polychlorés, ce que j'ai appelé aroclor 1260, ce sont les BPC, c'est un façon commerciale de les appeler – aussi, c'est la même technologie, c'est que le chlordane et d'autres organochlorés viennent automatiquement avec les analyses. Alors, c'est pour la même raison pratique que pourquoi demander au laboratoire de nous sortir seulement une valeur d'organochlorés alors qu'on peut avoir les autres.

1835

Le reste de la remarque, c'était...

1840

LE PRÉSIDENT :

1845 Mais j'aimerais, à partir de ça... c'est qu'effectivement vous allez sortir avec une information enrichie.

M. ÉMILIE PELLETIER :

1850 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1855 Donc, est-ce que ça peut donner des indications ou servir à enrichir, si vous me passez l'expression, d'une façon additionnelle, l'analyse des risques associés aux matières en suspension et à leur impact dans le havre de Gaspé?

M. ÉMILIE PELLETIER :

1860 Oui. À cause de la biodisponibilité. C'est que les études de biodisponibilité du cuivre ont été faites et ont été concentrées sur le cuivre; et les rapports nous indiquent qu'ils sont très peu disponibles, n'est-ce pas, ils sont sous une forme chimique extrêmement peu soluble. Ceci n'exclut pas que certains autres métaux, qui ont sorti dans les analyses, n'est-ce pas, et sont présents dans les analyses aussi en très faible quantité, pourraient être plus biodisponibles.
1865 Donc, quand on fait une étude de biomonitoring comme celle-là, ça ne serait pas très judicieux de se priver de l'information supplémentaire concernant certains autres métaux qui peuvent être présents.

LE PRÉSIDENT :

1870 Est-ce que ça peut avoir des répercussions sur la qualité des produits maricoles?

M. ÉMILIE PELLETIER :

1875 Avec les concentrations autres que le cuivre que nous avons vues dans les sédiments, la réponse est probablement non, parce qu'ils sont beaucoup, beaucoup moins concentrés. La raison pour laquelle tout le monde parle du cuivre, parce que vous savez, il y a des données faramineuses, pour quelqu'un en environnement, de 2000, 3000, 4000 ppm, mais les autres métaux qui sont cités dans les analyses sont en concentration très faible. Il n'est pas impossible
1880 qu'au niveau de la bioaccumulation, ils soient plus bioaccumulés, il y a certains métaux qui sont connus pour être beaucoup plus toxiques que le cuivre. Le cuivre, d'ailleurs, la raison pour laquelle il n'y a pas de norme, c'est parce qu'il n'est pas reconnu comme un métal toxique.

Par contre, s'il y avait des métaux beaucoup plus reconnus comme le cadmium ou le mercure, ce type d'analyse là le révélerait, effectivement.

1885

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Votre deuxième question, Madame Fortier?

1890

Mme SOPHIE FORTIER :

Advenant le cas où, justement, on se rendrait compte qu'il y en a de bonnes quantités, soit pendant l'analyse ou encore, où on s'apercevrait, puis là, je base ma question sur le fait qu'on a eu des mauvaises surprises quand il y a eu la réfection du quai des pêcheurs, qui est tout près de ce site-là – il y a des amis à moi qui étaient là et qui me racontaient avoir vu des flaques noires sortir du sol, puis on ne savait pas trop d'où ça venait –, alors si jamais, advenant le cas qu'en faisant le dragage, on perceait un baril de BPC, par exemple, qu'est-ce qui est prévu? Là, je vois monsieur Émilien qui fait non parce que...

1895

1900

M. ÉMILIEN PELLETIER :

Il n'y a pas de baril de BPC là en baril.

1905

Mme SOPHIE FORTIER :

Ça ne serait pas possible qu'il y ait d'autres produits dans ça?

1910

M. ÉMILIEN PELLETIER :

Il n'y a pas de baril de BPC là.

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortier, adressez votre question à la commission.

1915

Mme SOPHIE FORTIER :

Advenant le cas qu'il y aurait de ces produits-là qui s'avèreraient être en plus grande quantité, peu importe la source, dans la liste qui nous est énumérée, je me demande qu'est-ce qui est prévu, dans quel laps de temps, par qui? Parce que depuis le début, on me parle de plan d'urgence et je trouve un peu délicat de parler d'un plan d'urgence fait par un promoteur inconnu, d'une origine inconnue, qui serait revu par le ministère, alors qu'on est dans la région...

1920

LE PRÉSIDENT :

1925 Gardez votre opinion pour plus tard, votre question est claire. Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

1930 Bien, premièrement, pour les données qui vont être acquises initialement, dès que nous aurons des rapports consolidés, ça va nous faire plaisir de transmettre les données aux propriétaires maricoles. Et pour ce qui est des détections qui seraient prises durant le projet, le réseau d'alerte serait déclenché. – Monsieur Turgeon, vous vouliez ajouter quelque chose à ce sujet-là?

M. PATRICK TURGEON :

1935
1940 Oui. Bien, en fait, au niveau des plans des mesures d'urgence, c'est demandé en fait à l'entrepreneur de présenter un plan pour approbation. Les gens qui vont travailler sur l'approbation aussi connaissent très bien le projet et le milieu, donc ils sont en mesure de pouvoir indiquer, porter un jugement à savoir si le plan des mesures d'urgence est acceptable ou non pour la situation à laquelle on fait face.

1945 L'autre élément, c'est qu'il faut comprendre qu'il y a certains, aussi... il y a des exigences au niveau du plan des mesures d'urgence. Dans les exigences, il y a des estacades que l'entrepreneur devra avoir à sa portée. Il y a des boudins aussi qu'il devra avoir, il y a un minimum d'une trousse de récupération qu'il devra avoir à proximité, et être en mesure de déployer, advenant qu'il arrive des situations, qu'il y a par exemple une remise en suspension d'hydrocarbures ou de produits pétroliers, pour pouvoir être en mesure de pouvoir confiner, intervenir rapidement et confiner ces incidents qui pourraient survenir. Donc, il y a déjà un cadre qui est prévu au devis en ce sens.

LE PRÉSIDENT :

1955 Au moment où on se parle, quand vous dites « des gens compétents qui vont analyser le plan des mesures d'urgence », vous faites allusion à qui?

M. PATRICK TURGEON :

1960 Bien, en fait, des gens qui... le côté, au niveau des représentants de chantier qui sont sur le projet, l'équipe de Dessau, on a des gens qui ont travaillé sur différents, divers projets de restauration au niveau de sédiments contaminés, donc c'est des gens qui ont travaillé sur ces différents types de projets là et qui ont l'expérience aussi dans le domaine. Donc, c'est des gens qui travaillent, des experts en environnement, là.

1965

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Alarie?

1970

Mme LOUISE ALARIE :

Nous n'hésitons jamais non plus à consulter Environnement Canada pour valider des plans de mesure d'urgence. Ça se fait de façon régulière; lorsque nous avons des questionnements, on valide auprès du service des urgences d'Environnement Canada.

1975

LE PRÉSIDENT :

1980

Monsieur Turgeon, à la lumière, disons de... vous évoquez l'expérience des gens de l'équipe de Dessau là-dessus, est-ce que dans des situations comme celle-ci on peut avoir une idée, au moment où on se parle, par exemple, des délais que ça prend pour intervenir ou du type de mesures qu'on va prendre pour limiter les dégâts, après avoir constaté, mettons, une contamination ou d'avoir eu une mauvaise surprise en d'autres termes?

1985

M. PATRICK TURGEON :

En fait, l'intervention peut prendre quelques minutes, le temps de l'observation à partir du moment où est-ce que c'est déclenché, ça peut se faire, le déclenchement, en quelques minutes et dépendamment de comment est-ce que c'est installé, en dedans de quelques minutes à cinq minutes, il pourrait y avoir une estacade, ça pourrait être pensable d'avoir une estacade qui soit déjà en place et ça pourrait même être plus rapide, dépendamment des circonstances.

1990

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Haemmerli?

1995

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2000

On a évoqué, hier soir, lorsque monsieur Pelletier a présenté le réseau de suivi des matériaux en suspension, on a évoqué deux niveaux d'alerte; selon qu'on était à la station la plus éloignée ou la plus près des firmes maricoles, on nous a dit aussi que les chaînes de communication étaient en train d'être définies, les procédures elles-mêmes, elles le seront une fois que la chaîne va avoir été établie?

2005

Mme LOUISE ALARIE :

Effectivement, parce que tout ça est lié ensemble. Les autorités compétentes aussi doivent nous faire part eux autres des mécanismes aussi qu'ils vont mettre en place pour aviser les propriétaires.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Ça veut dire qu'au moment où on se parle, on n'est pas en mesure de rassurer les participants, par exemple, quant aux mesures envisagées ou à l'ensemble de la procédure d'intervention?

Mme LOUISE ALARIE :

Je crois que de toute façon, ils vont être consultés pour la mise en place de ce processus. Ils sont directement impliqués, nous allons travailler probablement avec le MAPAQ pour déterminer avec eux comment ça se passe. Alors, je crois qu'ils seront consultés dans le processus et voir si cela est opérationnel pour eux.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que du côté du MAPAQ, au moment où on se parle, sans entrer nécessairement dans le détail ou dans les choses qui auront à être discutées, vous avez des principes ou des points de repère en la matière? Considérant évidemment que vous connaissez de façon particulière l'industrie maricole.

Mme NATHALIE MOISAN :

Concernant les suivis sur les matières en suspension en particulier?

LE PRÉSIDENT :

Bien, en particulier, peut-être, dans les situations d'urgence, est-ce que vous avez, vous-mêmes, soit des programmes, soit des protocoles ou des directives qui s'appliquent à des situations comme ça? S'il y a, par exemple, une situation d'urgence susceptible de mettre en cause l'industrie maricole?

Mme NATHALIE MOISAN :

2050 Pas à mon niveau. Nous, on est plus au niveau de la recherche et de l'appui dans les activités régulières des entreprises. Peut-être que mon collègue de la Direction a quelque chose à ajouter par rapport à ça?

LE PRÉSIDENT :

2055 D'accord. Rappelez-nous votre nom, Monsieur?

M. GILLES LAPOINTE :

2060 Gilles Lapointe.

LE PRÉSIDENT :

Lapointe, merci.

2065 **M. GILLES LAPOINTE :**

2070 Oui, bonsoir! Bon, effectivement, j'ai mentionné tout à l'heure qu'on a un mandat de développement au ministère de l'Agriculture. Ce qui concerne les mandats de production, ce qui concerne les liens au niveau environnemental, on a des collègues au niveau du ministère de l'Environnement, on travaille étroitement avec eux autres. D'ailleurs, nos entreprises doivent avoir des certificats d'autorisation pour opérer une entreprise, que ça soit en pisciculture, en mariculture, et cetera. Donc, nous n'avons pas les ressources officielles pour, comme on dit, intervenir en cas de problèmes environnementaux. Il y a des structures qui sont en place dans les milieux gouvernementaux – Sécurité civile, les municipalités – ce qui fait en sorte que finalement, dans différents domaines, il y a des intervenants qui peuvent intervenir.

2080 On a fait allusion dans les deux jours à différentes problématiques. Il y a dans la baie de Gaspé ce qu'on appelle un plan de gestion qui est parrainé par différents intervenants, qu'ils soient Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, l'Agence canadienne; le MAPAQ est associé, de par ses entreprises et les entreprises qui sont liées, et cetera, ce qui fait en sorte que finalement, il y a une série d'intervenants qui sont en fonction des compétences de tout le monde, qui fait en sorte que la ville de Gaspé, je ne sais pas si je l'ai mentionné, qui fait en sorte que finalement, s'il y a une problématique quelconque, il y a un téléphone qui circule, il y a une intervention, un plan d'action rapide qui doit être mis en place.

2085 Finalement, on n'a pas toutes les compétences, mais on est associés avec des groupes, ministères et intervenants, selon les responsabilités.

LE PRÉSIDENT :

2090 Est-ce que je peux comprendre, de votre réponse, qu'à l'intérieur de ce plan de gestion, donc de la baie de Gaspé, il y a un chapitre ou un volet qui touche, par exemple, les interventions en situation d'urgence ou des choses comme ça ? Madame Moisan?

Mme NATHALIE MOISAN :

2095 Si je peux me permettre, le plan de gestion, en fait, c'est exclusivement pour contrôler la salubrité des mollusques par rapport aux coliformes fécaux; il y a des problématiques à certaines périodes dans la baie de Gaspé. Donc, pour rassurer sur la qualité de la chair lorsque les producteurs vont récolter leurs produits pour les mettre en marché dans une bonne qualité, il y a ce plan de gestion là.

2100 Par contre, ce plan de gestion là n'englobe pas de mesures en cas de déversement toxique ou de problématiques autres que cet aspect-là. On inclut aussi là-dedans le suivi des algues toxiques; mais tout ce qui est en dehors de cet aspect-là n'est pas...

2105

LE PRÉSIDENT :

2110 De ce que vous dites et de ce que dit monsieur Lapointe, il y a des intervenants qui sont plus proches que vous ne l'êtes ou plus préparés, disons, à intervenir en cas d'urgence. Vous avez fait mention de la Sécurité civile ou d'autres?

M. GILLES LAPOINTE :

2115 Bien, finalement, dans la structure, dans notre structure gouvernementale, il y a plusieurs ministères, chacun a ses compétences. Pour ma part, qui fait partie de la Sécurité civile, dans mon ministère, s'il y a une problématique de déversement dans une municipalité quelconque – c'est un exemple – qu'il y a un risque d'affecter par exemple des productions aquacoles, je vais être mis à contribution, mais pas seul. Il y a des intervenants à l'Environnement, peut-être Pêches et Océans, et cetera, ce qui va faire en sorte que finalement, il y a une équipe rapidement, un plan d'intervention qui se met en place en fonction des champs de compétence.

2120

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2125

M. GILLES LAPOINTE :

C'est ça finalement qu'on veut faire valoir.

LE PRÉSIDENT :

2130

Très bien. Je m'adresse à madame Bujold du ministère des Ressources naturelles, est-ce que dans votre domaine de compétence, votre ministère ou votre mandat peut être mis en cause par des situations d'urgence dans le havre de Gaspé?

2135

Mme VALÉRIE BUJOLD :

Non.

LE PRÉSIDENT :

2140

Il n'y en a pas? D'accord. Merci de la réponse. Madame Alarie, je retourne à vous.

Mme LOUISE ALARIE :

2145

Tantôt, monsieur Turgeon a parlé de situations de déversement de matières dangereuses, je pense que c'est des situations assez classiques, j'aimerais aborder une petite chaîne de commandement dans l'éventualité où il y avait une détection de concentration alarmante dans de la chair de mollusques. Alors, faisons juste un exercice tentatif et, s'il vous plaît, soyez conscients qu'on n'a pas tout attaché là-dedans, mais je voudrais que les gens... ça les aiderait à comprendre une chaîne de commandement.

2150

Donc, à partir du moment, après une analyse 24 heures, on obtient habituellement les résultats pour les teneurs en contaminants – n'est-ce pas Monsieur Pelletier – dans la chair des mollusques. Il y a constat du dépassement, on valide les données. Ce que va faire monsieur Pelletier, c'est lui qui va contacter Transports Canada pour nous aviser de la problématique.

2155

Nous, nous allons contacter Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada va aviser son surveillant de chantier Dessau de la situation. Les travaux seront arrêtés. Là où, je vous dirais d'être indulgents avec moi, c'est de dire où il fait attacher les choses, c'est avec qui on parle après. Avec qui on parle après? L'Agence canadienne d'inspection des aliments et/ou le MAPAQ? On a parlé d'un comité de vigilance hier dans la description des mesures qu'on voulait prendre. Ça serait très certainement utile et optimal d'impliquer des représentants du comité de vigilance dans notre exercice pour qu'on puisse contacter les mariculteurs dans les meilleurs délais. Je vous dresse un schéma rapide pour vous aider à imaginer une chaîne de commandement pour aviser les personnes concernées le plus tôt possible.

2160

2165

2170

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et est-ce que dans le comité de surveillance, il est pensable ou peut-être déjà prévu qu'il y ait des gens de l'industrie maricole?

2175

Mme LOUISE ALARIE :

Pourquoi pas? Je le lance comme ça, le comité de vigilance, on n'a pas encore identifié les intervenants, mais ça pourrait en faire partie ou il pourrait y avoir un représentant, bref il faut optimiser ce comité de vigilance là, le mot le dit « vigilance », donc ça peut servir à ça également.

2180

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Votre troisième question, madame Fortier?

2185

Mme SOPHIE FORTIER :

Dans les différents échanges interministériels que j'ai parcourus, il semblait, à plusieurs reprises aux mois d'octobre et novembre 2012, que le MDDEP et le MAPAQ avaient certaines considérations puis avaient des exigences envers ce qui devait être fait par le promoteur. J'aimerais connaître les réponses que vous avez obtenues. Je fais référence entre autres à la demande de tester les rideaux, par exemple, puis d'obtenir des bonnes méthodes de contention, je fais référence à la bioaccumulation qui n'était pas traitée, à différents dossiers comme ça, puis j'aimerais ça savoir de quelle manière vos préoccupations de votre ministère ont été répondues?

2190

2195

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortier, les ministères qui vous préoccupent plus particulièrement, vous avez parlé de l'Environnement et du MAPAQ ici?

2200

Mme SOPHIE FORTIER :

Oui.

2205

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Michon?

2210

M. PIERRE MICHON :

Si je comprends bien, on parle de l'avis qu'on avait produit, qu'on en 2009, là.

LE PRÉSIDENT :

De l'étude d'impact et puis...

2215 **M. PIERRE MICHON :**

En 2009? Ou c'est plus récent? Par rapport aux addenda?

2220 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui, les échanges que j'ai sont encore plus récents. Oui.

M. PIERRE MICHON :

2225 Bien, écoutez, le protocole des MES vient un peu cerner cette problématique-là en ce qui concerne l'efficacité des rideaux, par exemple. L'objectif, est-ce qu'on va s'assurer qu'un rideau est efficace ou on va plutôt s'en tenir à dire : bien, on a 100 mètres, le rideau va nous permettre probablement d'atteindre notre objectif à 100 mètres.

2230 Ça ne veut pas dire que ça va bien fonctionner, le rideau, mais c'est pour ça qu'on se questionne un peu sur la distance où on devra calculer le 100 mètres. Le promoteur propose que s'il y avait un rideau, on calculerait la distance à partir du rideau. On n'est pas nécessairement, vous allez le voir dans l'avis qu'on va déposer, actuellement on ne suggère pas que la distance soit « extentionnée », si je peux dire, parce qu'on a un rideau. Le rideau, il va nous permettre
2235 probablement d'atteindre notre objectif à 100 mètres. Donc, est-ce que l'objectif, ça va être de vérifier l'efficacité du rideau? Ça demeure encore... ce n'est pas tant ça que de miser sur le fait que le rideau va nous permettre d'atteindre notre objectif. C'est préliminaire, comme point de vue actuellement, mais c'est le sujet que madame fait référence. On est en train de peaufiner notre protocole, si on veut, par rapport à ça.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous êtes encore dans un processus d'aller-retour ou de discussion-précision vis-à-vis ces choses-là?

2245 **M. PIERRE MICHON :**

Oui. Ultiment, ça pourrait être, évidemment ça va être avec le promoteur, pour qu'il y ait des engagements plutôt que d'avoir des conditions de décret par exemple.

2250

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2255

M. PIERRE MICHON :

Donc, le protocole, il va être commenté pour être bonifié, pour que ça puisse être un engagement de Transports Canada dans le sens qu'on le voudrait, évidemment. Sur la base de ce qu'on va vous déposer, dans un premier temps, lundi.

2260

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Du côté du MAPAQ, Madame Moisan?

2265

Mme NATHALIE MOISAN :

Pour faire un peu de pouce sur ce que monsieur Michon vient de dire sur le protocole des matières en suspension, on est en partie rassurés, on a vu une version préliminaire. Comme je me suis rendu compte que ça évolue assez rapidement, nous, on a des questionnements qu'on a fait part; dans la mesure où ces questionnements-là seront tenus en compte, je pense que ça va rassurer beaucoup sur le danger de diffusion des matières en suspension. Entre autres, je pense à la fréquence de mesures qui était aux quatre heures, ça, on trouvait ça un petit peu trop long comme délai. Là, j'ai cru comprendre qu'il y avait des turbidimètres en continu qui allaient être rajoutés, cette information-là je ne l'avais pas, donc c'est en évolution, probablement qu'on va avoir à revalider un protocole plus complet.

2270

2275

M. PIERRE MICHON :

On va le faire en collaboration avec le MAPAQ aussi.

2280

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, Monsieur Michon. D'accord. Madame Fortier?

2285

Mme SOPHIE FORTIER :

Oui?

2290

LE PRÉSIDENT :

Une avant-dernière question?

Mme SOPHIE FORTIER :

2295 Je fais référence à la lettre du 2 novembre 2012 qui était déposée dans les échanges interministériels, qui est signée de monsieur André Paquette, qui est ingénieur de la Direction des matières résiduelles et matières dangereuses. Lui, sa conclusion, je le cite :

2300 « Les diverses options d'intervention ne sont pas développées de manière assez précise pour en évaluer les avantages et les inconvénients, de même que les impacts selon les principes du développement durable. De plus, la directive adressée à l'initiateur demandait expressément de privilégier la valorisation des sédiments, ce qui n'a pas été effectué non plus. »

2305 Alors, en repensant aux différents critères qui nous ont été énoncés pour le choix des options conservées, j'aimerais ça qu'on justifie, à ce moment-là, comment des experts peuvent en arriver à ces conclusions-là puis qu'on nous dise que c'est respecté, les critères en lien avec le développement durable...

LE PRÉSIDENT :

2310 Vous êtes en train d'émettre une opinion, là.

Mme SOPHIE FORTIER :

2315 Oh, pardon.

LE PRÉSIDENT :

2320 J'aimerais que vous posiez une question plus précise. Est-ce que vous demandez si la valorisation a encore sa place dans le...?

Mme SOPHIE FORTIER :

2325 Oui, bien c'est que je sens toujours une certaine ambivalence. On me dit : « Oui, il y a un rideau, mais il n'est pas efficace pour ce qui est dans le fond, il n'est pas efficace s'il y a des vagues. » On me dit : « Oui, on veut qu'il y ait une diminution des matières toxiques », ce que je comprends c'est qu'ils ne sont plus de responsabilités fédérales, mais je ne sais pas de qui...

LE PRÉSIDENT :

2330 Quelle est votre question, Madame Fortier?

Mme SOPHIE FORTIER :

2335

Bien, en fait, ce que j'aimerais comprendre c'est est-ce que le MDDEP et les différents intervenants sont à l'aise avec le fait qu'il y ait autant d'options encore à l'étude ou si je suis la seule à sentir ce malaise-là?

2340

LE PRÉSIDENT :

2345

D'accord. Vous pourrez le véhiculer, évidemment, ce malaise-là dans votre mémoire, je vais quand même me tourner vers le ministère, le MDDEP, le MDDEFP, on en oublie des morceaux, des fois, pour voir comment vous recevez un projet avec encore autant d'options. Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

2350

Bien, il y a eu, on a fait un exercice qui a mené à deux séries de questions auprès de Transports Canada. Notre objectif, au ministère, c'est quand même d'essayer d'avoir, je dirais, une certaine efficacité au niveau du processus d'évaluation environnementale, puis pas de jouer à des échanges de façon indéfinie sur la base qu'on ne serait pas satisfaits des réponses qu'on nous donne.

2355

C'est sûr qu'on a évolué dans le sens qu'il y a eu des scénarios de proposés, on a déjà fait savoir à peu près... ce que j'ai mentionné par exemple par rapport au transport maritime, c'est des éléments qu'on a déjà fait savoir de façon plus verbale à Transports Canada, mais ce n'est pas à cette étape-ci qu'on peut se prononcer officiellement, il faut continuer dans le processus. Donc, si on résume, le ministère, qu'il y ait deux types d'équipements qui soient proposés, le ministère n'est pas nécessairement contre.

2360

Ça ne veut pas dire qu'il y en a un qui ne serait pas plus efficace au niveau des matières en suspension, en l'occurrence une drague hydraulique. Un peu comme vous l'avez laissé entendre, Monsieur Haemmerli, au début, c'est sûr que si on fait un dragage par succion, on peut, si c'est bien opéré, arriver avec peut-être un meilleur rendement au niveau des matières en suspension. C'est ce que la pratique, un peu, nous enseigne dans le domaine.

2365

Le fait qu'on traîne, par exemple, sur toute la colonne d'eau une benne remplie d'eau et de sédiments, ça contamine d'une certaine façon, entre guillemets, la colonne d'eau et le risque de transport est plus grand au niveau de la surface. Mais ça ne veut pas dire que, selon notre expérience ou selon, disons, les différents suivis qu'on a déjà faits par le passé sur des sédiments peut-être pas contaminés, on est quand même assez confiants qu'à 100 mètres ou à 300 mètres, peu importe le type d'équipement qu'on utiliserait, qu'on aurait déjà un... il n'y aurait pas nécessairement une dispersion sur des grandes distances.

2370

2375 Alors, c'est pour ça qu'on n'est pas nécessairement fermés sur un équipement par rapport
à un autre. Est-ce que la drague mécanique ne nous demanderait pas d'être plus vigilants au
niveau de, par exemple, si on pose l'obligation de mettre un rideau ou de ne pas en mettre? Je
pense que la question, elle se pose. Puis évidemment, si on est avec une drague hydraulique,
2380 bien, c'est tout une gestion d'eau. Encore là, ce qui est clair pour nous, c'est que le site
d'assèchement, il devra être bien indiqué dans l'étude d'impact. Actuellement, on parle d'un
secteur, le secteur industriel en arrière, le ministère est ouvert à ce que ce soit à un endroit ou à
un autre, où on aura l'espace à l'intérieur du parc industriel, mais on ne permettra pas un site non
identifié pour l'assèchement des sédiments dans l'étude d'impact. Donc, ça limite quand même
les options qui sont proposées, en quelque sorte.

2385 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Est-ce que ça veut dire que vous allez éventuellement, je ne sais pas trop par quelle
question commencer, retourner, faire préciser des points par le promoteur?

2390 **M. PIERRE MICHON :**

2395 Ça pourrait effectivement. La question du ferroviaire, c'est quelque chose qu'on devra
discuter. Ce n'est pas quelque chose qu'on a vu de façon précise comme problématique, mais
comment ça fonctionnerait? Qu'est-ce qui en est...? Madame Roberge a parlé tout à l'heure d'un
projet qui avait déjà été réalisé dans ce sens-là, je ne suis pas au courant de ce projet-là.
Comment ça a fonctionné, est-ce que c'est Xstrata qui avait des trains ou, je ne le sais pas, là.

2400 On devra s'asseoir pour préciser qu'est-ce qu'on entend par chargement par train. Par
exemple, la question du maritime pose quand même certaines interrogations peut-être encore
plus, je vous dirais plus d'incertitude, et surtout par rapport à la destination, au lieu de destination
des sédiments, là.

2405 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2410 Je vais revenir, vous venez d'évoquer plusieurs éléments qui restent à définir – je l'ai
abordé hier soir, je vais revenir ce soir avec, finalement, pour donner suite à la question de
madame Fortier. Aussi, dans les échanges avec les ministères et puis des directions ou des
divisions de votre ministère, il y a comme un malaise, pour utiliser un mot que vous avez quand
même utilisé à plusieurs reprises depuis hier, par rapport à la recevabilité de l'étude d'impact,
puis par rapport au fait qu'on est en processus d'examen public alors qu'il reste un certain
nombre d'éléments à préciser. Je pense que c'était ça la question de madame Fortier.

M. PIERRE MICHON :

2420 Oui, on a tenu compte aussi de ce qu'on... bien, comme je vous le disais, on est quand même passé, on a évolué dans le projet, avec deux séries de questions, dans un projet qu'on voudrait voir réalisé, un projet positif sur l'environnement à la base, donc qui comporte en principe des enjeux positifs. Évidemment, il faut bien faire les travaux, mais sur cette base-là, on a décidé de poursuivre dans le processus, sachant que ça pourrait évoluer encore jusqu'au décret.

2425 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça va.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Alarie, est-ce qu'à la lumière, disons, de ce que vous avez entendu de monsieur Michon, mais plus généralement des échanges qui ont eu lieu ce soir, il est concevable que le devis auquel vous en arriverez soit plus restreint que les options et les scénarios qui actuellement décrivent le projet?

2435 **Mme LOUISE ALARIE :**

Monsieur Turgeon, si vous permettez, est-ce qu'on pourrait aller à l'acétate sur la description du projet qui décrit les variantes telles qu'on les voit, avec le rouge, si c'est possible.

2440 Donc, ici, on voit, la vision qu'on a c'est qu'on voit un seul projet qui a des variantes. Il n'y a pas de flou, il n'y a que des variantes qui sont bien adressées et qui sont décrites. Certaines comportent très certainement des défis au niveau, par exemple, des aspects du Développement durable. Oui, le côté ferroviaire a un aspect développement durable qui est intéressant à regarder par rapport au transport par voie routière, très certainement. Mais la combinaison de ça fait que le ministère est à la recherche du meilleur projet possible au niveau technique, mais aussi au niveau budgétaire.

2445 Donc, le message que je veux relancer c'est d'insister sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y a des variantes que c'est un flou, et je tiens à dire qu'au niveau du devis, et monsieur Turgeon peut rajouter ou monsieur Baillargeon, toutes les composantes pour lesquelles il y a eu nécessité, dans les activités que vous voyez, d'avoir des moyens, des mesures d'atténuation seront et sont adressées dans le devis de performance aux endroits appropriés dans les chapitres que monsieur Baillargeon vous a décrits dans le DDN un peu plus tôt.

2455

2460 Mais on n'évacue pas le traitement physicochimique parce qu'on ne veut pas favoriser un marché plus qu'un autre. C'est d'ailleurs contraire aux politiques de Travaux publics et Services gouvernementaux, de favoriser un marché plu qu'un autre. Donc, on ne l'évacue pas, ça reste dans les possibilités, mais il y a d'autres options qui demeurent tout à fait... en fait, d'autres variantes qui demeurent tout à fait opérationnelles.

LE PRÉSIDENT :

2465 D'accord. Merci Madame Alarie.

Mme LOUISE ALARIE :

Voulez-vous rajouter quelque chose, Monsieur Baillargeon?

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que c'est clair comme réponse. Madame Fortier, votre dernière question?

Mme SOPHIE FORTIER :

2475 Oui. Pour terminer, je vais y aller avec une question « techniconàive » pour faire un petit air de légèreté. En fait, je me suis couchée hier en me disant, bon, si on reprenait ça du début et la question à l'origine, puis elle est revenue beaucoup aujourd'hui : est-ce qu'on n'a pas oublié des choses qui répondraient davantage à cause d'un point de vue légal? Et je me disais : tiens, voyons-le différemment. Est-ce que c'est possible que si le ministère responsable de ces sédiments-là était propriétaire d'un lot d'eau, est-ce que c'est possible que les options qu'on a évacuées reviendraient en tête de liste pour répondre à l'ensemble des objectifs que le projet s'est fixés? Est-ce que ça se peut?

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

2490 Ça se peut. Monsieur Cormier a parlé d'un cas où un autre ministère fédéral a pu le réaliser. Oui, ça se peut, dans l'éventualité où nous aurions été responsables du lot d'eau, oui.

LE PRÉSIDENT :

2500 Mais on comprend, du reste de vos interventions jusqu'à maintenant, que c'est exclu dans l'état actuel des choses.

Mme LOUISE ALARIE :

2505 C'est exclu. Et je rajoute à cela aussi que oui, cela aurait été possible, mais encore aurait-il fallu que les critères nommément essentiels de la diminution du passif et de la responsabilité à long terme soient rencontrés. Donc si, malgré que l'option aurait pu être tout à fait satisfaisante parce que dans un lot d'eau du ministère, encore aurait-il fallu que l'option contribue à diminuer le passif du ministère.

2510 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Monsieur Paré, c'était la partie réponse technique. La partie réponse plus légère, est-ce qu'il en existe un ministère qui pourrait avoir ce lot d'eau là et qui pourrait gérer, il en existe-tu un?

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous suggère de reprendre cette hypothèse-là dans votre mémoire.

Mme SOPHIE FORTIER :

2520 Mais je pose sérieusement la question.

LE PRÉSIDENT :

2525 Vous avez une réponse à ça? Est-ce qu'il existerait un autre ministère ou agence fédérale qui peut intervenir dans certains cas si, par exemple, le ministère des Transports considère que ce n'est pas son mandat de devenir propriétaire?

Mme LOUISE ALARIE :

2530 Absolument. Selon les normes auxquelles ont est assujettis au Conseil du trésor, comme je le mentionnais tantôt, ce n'est pas dans le mandat du ministère, dans sa business habituelle et permise de faire l'acquisition d'un lot d'eau, Transports Canada.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux être sûr d'avoir compris. Vous dites ce n'est pas dans sa business ou ça l'est?

Mme LOUISE ALARIE :

2540 Non, ce n'est pas dans le mandat intrinsèque du ministère, dans sa raison d'être de faire l'acquisition de terrains comme ça, de lots d'eau, aussi, pour poursuivre une activité comme celle-là. Autrement dit, ce n'est pas dans le mandat du ministère d'acquérir un lot d'eau ou un terrain pour y installer une cellule de confinement et en faire l'opération et la surveillance.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il existe une agence du gouvernement qui a un rôle, disons, de gestionnaire immobilier par delà les limites des mandats des ministères, disons, fonctionnels, qui ont eux-mêmes des mandats?

2550

Mme LOUISE ALARIE :

Je dois vous avouer que je n'en connais pas et les ministères qui feraient une opération comme, le feraient pour leurs propres besoins. Mais je ne crois pas qu'ils accueilleraient mon passif sur leur terrain.

2555

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je pense que c'est le plus loin qu'on peut aller, Madame Fortier, sur cet aspect-là. Rien ne vous empêche de revenir évidemment avec des propositions dans votre mémoire.

2560

Mme SOPHIE FORTIER :

Merci.

2565

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant rappeler monsieur Hébert et juste avant de vous donner la parole, je voudrais savoir, du côté de monsieur Aubel, s'il sera prêt à répondre ce soir à la question là-dessus. Peut-être, à ce moment-là, vous pourriez le faire maintenant puisque ça se rattache à une précédente question de monsieur Hébert.

2570

M. TRISTAN AUBEL :

O.K. Donc, pour en revenir à l'observation de monsieur Hébert quant au rapport de monsieur Koutitonsky, je voudrais juste qu'il me reprecise la page du rapport qu'il a mentionné, s'il s'agit bien de la page 187, la figure 75.

2575

LE PRÉSIDENT :

2580

Allumez votre micro, Monsieur Hébert. Voilà.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

2585

Oui, je crois bien que c'était ces deux-là, j'ai regardé vite, là.

M. TRISTAN AUBEL :

2590

O.K. En fait, sur cette figure, je ne sais pas si... parce qu'en fait, j'avais sur mon ordinateur, j'avais le rapport de monsieur Koutitonsky, ça fait que je ne sais pas si on peut...

LE PRÉSIDENT :

2595

Donc, juste pour préciser, cette figure-là c'est quoi, Monsieur Aubel?

M. TRISTAN AUBEL :

2600

Donc, la figure qu'on voit ici, c'est la figure de l'étude de modélisation de Vladimir Koutitonsky qui a été réalisée en 2001 suite à une campagne de mesures, puis ensuite une étude de modélisation pour ce qui était destiné à une étude de dispersion de composés solubles dans la baie de Gaspé en général.

2605

Ce qu'on voit ici, c'est la figure 75 de la page 187 que monsieur Hébert me pointait tout à l'heure. En fait, je pense qu'il y a juste eu confusion sur la nature du résultat qui est présenté ici. En fait, le résultat qui est présenté ici, il est de nature double : on voit des vecteurs, donc des flèches qui sont des vecteurs vitesses qui représentent la circulation dans la baie de Gaspé à un certain niveau. Donc, dans la couche, ce qui est en fait dans la couche entre 0 et 10 mètres de profondeur, ici, et l'échelle de couleur, elle, est relative au niveau d'eau. En fait, le niveau d'eau est centré sur 0 ici, donc les niveaux positifs sont les niveaux de marée haute. Ici, on voit le petit graphique en dessous, le signal de marée, on est dans la flèche qui est en haut à gauche, la flèche rouge en haut à gauche. Cette flèche rouge représente une position qui est une heure avant la marée haute et donc ici, ce qu'on voit, a un niveau entre 0,4 et 0,5 mètre par rapport au niveau de référence du modèle qui était à 0 mètre. Donc, c'est ça qu'on voit.

2610

2615

Ensuite, si on regarde les vitesses, les vecteurs vitesses sont référencés avec une échelle qui est juste à côté. Si on regarde le graphique, ici on a une échelle graphique pour le vecteur vitesse, donc cette longueur de vecteur représente 0,1 mètre par seconde, soit 10 centimètres par seconde, et on voit que dans la zone qui nous intéresse, ici, dans le have de Gaspé qui est,

2620 je dirais, dans la zone, ici – on voit la barre de Sandy Beach qui est ici –, le maillage ici qui a été utilisé est relativement, est plus grossier que celui qu'on avait utilisé dans notre modèle.

2625 On voit que les vitesses donc sont plus importantes, on a des vecteurs vitesses plus importants dans la passe entre la barre de Sandy Beach et la presqu'île Penouille, par contre, des vitesses très faibles, ici, très inférieures à 10 centimètres par seconde dans la zone entre le quai et la barre de Sandy Beach ici.

2630 Donc, ce qui corrobore bien, aussi, avec nos résultats que je remontre ici, où ici, on a une échelle de couleur qui est relative à la vitesse du courant. Bon ici, on montre la couche de surface, donc on a bien des vitesses très faibles, ici, inférieures à 10 centimètres par seconde entre le quai de Gaspé et la barre de Sandy Beach qui est ici. Et, évidemment, entre la pointe de Sandy Beach et la presqu'île Penouille, on a aussi les vitesses plus rapides qui sont ici.

2635 Je peux remonter ici, toujours dans le même rapport, c'est extrait du rapport de Vladimir Koutitonsky, du même rapport, ce sont les stations qu'il a utilisées pour mesurer les courants et les niveaux de marée. Dans le havre de Gaspé, il n'a pas mis de station de mesure de courant, donc dans la zone qui nous intéresse. Par contre, il y a la station C-5 ici et la station C-6 ici qui sont dans la zone modélisée et les vitesses, dans son analyse il montre que les vitesses, les résultats des courantomètres qu'il a posés ici mesurent des vitesses qui sont de l'ordre de celles qu'on a calculées avec le modèle, c'est-à-dire allant jusqu'à peut-être 40-50 centimètres par seconde dans les épisodes au maximum du flot et/ou du jusant.

LE PRÉSIDENT :

2645 D'accord, merci. Très bien. Monsieur Hébert? Donc, on a entendu la réponse à ce niveau-là, l'éclaircissement. Votre première question?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

2650 Je commenterai dans mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Exactement.

2655 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Je vais y aller avec des questions relativement simples, là. Par rapport au protocole de suivi de la chair des mollusques déposé hier par Transports Canada, est-ce que le protocole peut être modifié en fonction d'informations que nous fournirons, puisque nous constatons, par

2660 exemple, que les cages que nous utilisons et qui permettent le plus grand échange d'eau, donc le plus de risques de contamination, ne sont pas évaluées dans ce qui a été déposé?

LE PRÉSIDENT :

2665 En terme précis, votre question, c'est est-ce que... faites-vous allusion au fait que vous pourriez, dans votre mémoire, faire des propositions et vous demandez si ces propositions-là pourraient être prises en compte?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

2670 En fait, on demande à travailler avec Transports Canada et les autres personnes, je sais que monsieur Pelletier a écrit le rapport, mais il a dû être fourni en informations probablement par le MAPAQ et d'autres ministères. On voulait savoir si...

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Mais votre question c'est quoi au juste?

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

2680 Est-ce qu'on peut travailler avec le promoteur à faire en sorte que le protocole de suivi de la chair des mollusques soit le plus réaliste possible par rapport à notre réalité?

LE PRÉSIDENT :

2685 D'accord. Alors, du côté donc de madame Alarie?

Mme LOUISE ALARIE :

2690 Voici ce qu'on peut faire. Dès que le protocole sera suffisamment avancé au niveau des autorités compétentes et que tous seront confortables avec l'approche, il nous fera plaisir de le partager avec les mariculteurs. Cependant, il y a des paramètres scientifiques avec lesquels nous tenons à ce que ça se tienne auprès de la communauté scientifique aussi. Je serais plus confortable à ce que le rapport soit assez avancé et finalisé avant.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites rapport, vous dites le protocole?

2700

Mme LOUISE ALARIE :

Désolé, le protocole.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et quand vous dites partagé, est-ce que c'est à sens unique, c'est-à-dire communiquer de l'information ou si on peut concevoir qu'il y a des formes de partenariat qui puissent être établies pour la suite des choses avec l'industrie maricole?

2710

Mme LOUISE ALARIE :

Par exemple, s'il y a des suggestions opérationnelles à faire, qui nous sont faites, je pense que c'est tout à fait correct. Mais au niveau, comme je disais, au niveau scientifique, par exemple l'établissement des stations d'échantillonnage, les profondeurs, la localisation, on en a discuté hier, et puis on serait confortable à ce que les ministères experts aient pris position, là.

2715

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Juste une chose peut-être que je veux dire très brièvement. C'est sûr qu'il y a un cadre assez formel à cette audience du BAPE et notre commission aura un travail d'analyse à faire, alimenté par une information qui aura été communiquée publiquement. D'ailleurs, on insiste toujours sur le caractère public autant de la documentation qui est produite que des échanges qu'on a, mais c'est sûr qu'en même temps, dans une société libre et démocratique comme la nôtre, rien n'empêche que vous ayez, par delà le processus du BAPE, des échanges entre parties intéressées pour faire avancer les choses. Alors ça, je pense bien que c'est bon de le rappeler.

2720

2725

Mme LOUISE ALARIE :

Et la croyance que j'en ai, et peut-être est-elle fausse aussi, c'est qu'autour de la table, les gens qui sont, dans le moment, en possession du protocole et qui le commentent, c'est un document de discussion, je suis sous l'impression aussi que, par exemple, le MAPAQ aussi représente quand même les préoccupations des mariculteurs. Peut-être que je me trompe, là, c'était la façon dont je l'interprétais.

2730

2735

LE PRÉSIDENT :

Un complément, une intervention là-dessus, Madame Moisan, pour vous situer par rapport aux entrepreneurs eux-mêmes et à travers le processus de concertation?

2740

Mme NATHALIE MOISAN :

2745 Bien, notre mandat est effectivement de protéger l'industrie maricole, donc on fait de notre mieux pour tenir compte de leurs préoccupations. Nous, on a été consultés à une certaine étape du protocole; pour ce qui est de la consultation avec les producteurs, moi, ce n'était pas mon mandat donc d'aller voir de ce côté-là. Je le fais toujours dans l'optique de la protection de la ressource maricole, donc les commentaires que j'ai faits portent vers ça.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais est-ce que vous vous voyez comme partenaire, disons actif, avec les entreprises maricoles dans le but d'en arriver éventuellement à un protocole qui soit le meilleur pour tout le monde?

2755 **Mme NATHALIE MOISAN :**

Tout à fait.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2765 **Mme LOUISE ALARIE :**

Donc, j'en comprends que déjà, il y a une représentation qui est faite auprès de la communauté maricole puisque le MAPAQ voit quand même aux préoccupations et aux intérêts des mariculteurs.

2770 **Mme NATHALIE MOISAN :**

Mais on n'a pas fait de consultation.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. On comprend quand même que chacun a ses prérogatives et son mandat et je ne pense pas qu'on puisse dire que le MAPAQ parle pour et au nom de l'industrie qui conserve ses propres voies de représentation, mais en même temps, je retiens qu'il y a une perspective de concertation qui sous-tend. Monsieur Haemmerli?

2780

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2785 Est-ce qu'on peut, à tout le moins, obtenir une réponse de monsieur Pelletier, à savoir s'il y a une raison précise qui a motivé le choix de ces cages-là? Ou s'il y a une ouverture à considérer les propositions des mariculteurs dans le cadre de l'élaboration du protocole?

M. ÉMILIE PELLETIER :

2790 Les deux photographies de cages qui sont là sont présentées comme suggestions, comme étant des cages pouvant être utilisées dans la circonstance; les cages pour les moules, la photographie de la cage utilisée pour les pétoncles. Donc, il y a évidemment une ouverture à examiner le matériel qui sera utilisé dans le meilleur cas, pour maximiser le rendement de ces stations-là.

2795 La position des stations a été, ce n'est pas des points jetés sur une carte, a été vraiment étudiée avec précision et en particulier avec les cartes de courants que vous avez vues tout à l'heure, donc on peut toujours en discuter. Il faut faire attention à la carte, d'ailleurs, c'est un dessin grossier de la position des stations. Dans le rapport, il y a les positions très précises avec latitudes, longitudes qui sont posées, qui ne sont peut-être pas tout à fait ce qui est dessiné sur la carte. Donc, la position des stations, par exemple je ne dis pas qu'on n'est pas ouvert, mais ça a quand même été discuté à fond.

2805 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non, non. Ça, ça va.

M. ÉMILIE PELLETIER :

2810 Juste les cages? Oui, oui, oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2815 Je ne veux même pas en reparler, mais je me demandais simplement si pour les cages, vous étiez pris, par exemple, avec un standard qui aurait permis des comparaisons avec d'autres études?

M. ÉMILIE PELLETIER :

2820 Non.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2825

Non? O.K.

M. ÉMILIE PELLETIER :

2830

Non. Les comparaisons sont à l'interne. À l'intérieur des... en fait, il faut que les stations où il y aura des bio-indicateurs, il faut que ces stations-là soient parfaitement comparables.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2835

D'accord. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2840

Monsieur Hébert? Votre dernière question.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

2845

Mon entreprise travaille présentement avec MERINOV, la chaire de recherche sur les macroalgues, le CRSNG, pour la mise en élevage de plantules de laminaires sur notre site d'élevage. Est-ce que les matières mises en suspension ou les produits toxiques qui pourraient éventuellement être émis dans la colonne d'eau pourraient avoir une incidence sur la qualité, l'innocuité ou la croissance de ces macroalgues marines là? Je réfère particulièrement aux laminaires à long stipe.

2850

Mme LOUISE ALARIE :

Monsieur Pelletier.

LE PRÉSIDENT :

2855

Oui, Monsieur Pelletier?

M. ÉMILIE PELLETIER :

2860

Mes connaissances dans la littérature à propos des macroalgues, des laminaires, je ne sais pas quelle espèce au juste – laminaria, peut-être –, moi, ce que je connais de la littérature, l'expérience que j'en ai, c'est que les matières en suspension ont peu ou pas d'influence directe sur les laminaires. Vous savez, ce sont des plantes qui, donc, prennent leurs éléments nutritifs directement de l'eau de mer, nitrate... Les laminaires, c'est comme une plante terrestre, si vous

2865 avez l'habitude, donc c'est pareil, nitrate, phosphate, lumière et tout. Donc à moins qu'il y ait une
quantité très grande de matières en suspension qui réduiraient l'apport de lumière, autrement il
est peu probable qu'il y ait... au fond, c'est la même réflexion que je vous ai donnée pour le
phytoplancton. C'est que le transfert de contaminants entre des particules et puis une plante, il
faut qu'il y ait un transfert via des substances dissoutes.

2870

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hébert, pour l'information de la commission, est-ce qu'il y a un endroit particulier
où ces activités expérimentales ont lieu?

2875

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Ça va être sur notre site d'élevage.

2880

LE PRÉSIDENT :

Donc, O.K. Dans le même environnement donc que...

2885

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

Que les pétoncles.

LE PRÉSIDENT :

2890

D'accord.

M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :

2895

Je sais qu'il y a présentement, si vous me permettez, je sais qu'il y a d'autres promoteurs
qui sont intéressés aussi à se lancer. Présentement, on est deux dans la baie, mais il y a 700
filiales de libres, si je ne me trompe pas, et il y a des promoteurs qui sont intéressés à se lancer
dans l'élevage de laminaires.

LE PRÉSIDENT :

2900

D'accord, on en prend note. Complément d'information, non? Monsieur Haemmerli?

2905

Alors, c'est ce qui met fin à la première partie de l'audience publique. Juste pour vous dire,
donc il y a effectivement de l'information complémentaire qui est attendue, des documents à
déposer, des réponses à des questions. Alors, la commission compte recevoir tout ça dans les

meilleurs délais. J'apprécie beaucoup la collaboration dont vous nous avez fait part, que vous avez manifestée jusqu'à maintenant et on est assurés que ça continuera.

2910 La commission pourrait, par ailleurs, avoir d'autres questions à vous adresser à la lumière de l'information recueillie durant cette première partie d'audience. En même temps, comme vous le savez tous, les trois semaines à venir serviront aux citoyens à préparer leurs mémoires. Alors, d'où l'importance, pour nous, à mesure qu'on reçoit de l'information, des documents, des réponses à nos questions, nous, on fait diligence pour la rendre accessible dans les centres de consultation et sur le site web du BAPE.

2915 Donc, pour ce qui est de la deuxième partie de l'audience, elle aura lieu au Centre colombien du Conseil 4115, au 25, rue de la Cathédrale à Gaspé. Ça ne doit pas être très loin d'ici, et c'est à partir du 19 juin prochain, donc 19 h.

2920 Aux gens qui ont l'intention de présenter un mémoire ou d'intervenir verbalement, je les invite à en aviser la coordonnatrice de la commission, madame Monique Gélinas, d'ici le 5 juin à 17 h au plus tard. Cela nous permettra de préparer donc l'horaire de la deuxième partie de l'audience en vous accommodant le plus possible, c'est-à-dire qu'on prendra contact avec vous pour vous proposer des plages d'intervention.

2925 Et pour que la commission puisse prendre connaissance de votre mémoire et bien comprendre votre opinion puis éventuellement vous poser les bonnes questions, on vous invite à transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission, au plus tard le 14 juin, donc quatre jours avant le début, le retour en audience.

2930 Et pour vous aider à préparer ce mémoire, le BAPE a produit un guide d'information; ce guide est disponible à la table d'accueil et sur le site web du BAPE.

2935 Vous me permettez, en terminant, de remercier la porte-parole du promoteur, madame Alarie, et tous les membres de son équipe, aussi bien aux tables que dans la salle. Je remercie également les personnes-ressources qui ont contribué à donner vraiment une information extrêmement utile au cours de cette première partie.

2940 Je remercie les citoyens, les participants qui sont venus poser des questions. Ça nous a permis, comme vous avez pu le voir, d'approfondir de nombreuses facettes de ce projet-là.

En terminant, je remercie aussi les gens à la technique, la sténographe, les analystes, la coordonnatrice, le conseiller en communication et mon collègue, John Haemmerli.

2945 Et je vous donne rendez-vous, donc, le 19 juin prochain. Bonne fin de soirée!

2950 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2955 ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.